

Projet HyVence

Réunion publique d'ouverture de la concertation préalable

16 avril 2024, Salle polyvalente de La Résidence les Aiguades, Port-de-Bouc

R. DUPUY, cabinet 2Concert : Bonsoir. Merci d'être venus pour ce premier atelier sécurité et environnement dans le cadre du projet HyVence. Avant de commencer la réunion, je vais laisser la parole à Monsieur le Maire pour nous accueillir dans sa commune. On le remercie de nous recevoir ici ce soir.

L. BELSOLA, Maire de Port-de-Bouc : Bonsoir, mesdames et messieurs. Je vous remercie d'être venus sur cette réunion publique. C'est la 4^{ème} réunion publique pour nous. Nous avons eu les projets CARBON, GravitHy, H2V, ici, pour la zone industrielle de Fos qui ont eu lieu ces derniers mois.

Excusez-moi du retard, on avait 2 urgences à régler.

Aujourd'hui, pour le 4^{ème} qui est le projet HyVence pour Hydrogène Provence, c'est bien qu'il y ait du monde, on a vu plus de monde à certaines réunions – c'est dommage qu'il n'y en ait pas un peu plus. Pour la Municipalité de Port-de-Bouc, je donnerai l'avis des élus et du Maire que nous avons pris lors du débat. Avant, pour ne pas plomber la réunion ou dire certaines choses, je préfère que vous présentiez à l'assemblée le projet, tout ce qu'il y a, que le débat se lance, et nous donnerons l'avis de la commune. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

R. DUPUY : Merci, Monsieur le Maire.

K. CZORA, Cabinet 2Concert : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Pour les personnes qui ne me connaissent pas, Kasia CZORA et Renaud DUPUY du Cabinet 2Concert, nous allons animer la réunion de ce soir et les suivantes.

Je vous présente rapidement l'ordre du jour de la réunion qui s'organise en 3 séquences.

Tout d'abord, un petit rappel du cadre de la concertation préalable pour les personnes qui n'ont pas participé à des réunions précédentes, que ce soit sur ce projet ou d'autres, avec un petit temps d'échanges. Donc si vous avez des questions sur le déroulé de la concertation, n'hésitez pas, comme la dernière fois.

Ensuite, une grande séquence qui fait l'objet de la réunion de l'atelier de ce soir. Le projet HyVence, ses enjeux de sécurité et d'environnement, avec tout d'abord un rappel des grandes lignes du projet, pareil, pour les personnes qui n'ont peut-être pas pu participer à la réunion d'ouverture d'il y a 15 jours. Ensuite, 4 séquences thématiques, chacune suivie d'un temps d'échanges. On présente une thématique, ensuite on vous donne la parole et on passe à la séquence suivante.

- Approvisionnement de l'usine d'hydrogène et raccordement électrique
- Sécurité industrielle
- État des sols
- Biodiversité

Si vous avez des questions spécifiques portant une de ces 4 thématiques, attendez s'il vous plaît – Monsieur MARQUIS, je vous donne la parole – la séquence spécifique.

On terminera par une annonce rapide de la présentation du principe de l'atelier de la semaine prochaine qui va porter sur la question de l'usage et des paysages.

Monsieur MARQUIS, vous aviez une question ? Je vous donne mon micro. C'est pour l'enregistrement.

C. MARQUIS, Collectif Cistude : Christian MARQUIS, du Collectif Cistude, association environnementale membre de FNE 13. C'est juste une remarque très rapide sur le programme qui nous est proposé. Je constate qu'une fois de plus, la biodiversité est le parent pauvre de cette concertation, puisqu'elle n'apparaît qu'en fin de parcours. On sait qu'à ce moment-là, beaucoup de gens seront partis. Je le regrette vraiment vivement parce que c'est le parent pauvre de cette concertation et pourtant, c'est un point crucial qui mérite vraiment d'être débattu sérieusement. (*Applaudissements*)

K. CZORA : Je suis d'accord et pas d'accord avec vous. Le principe de l'atelier, je vous explique en tout cas quelle était notre idée, est que dans chaque séquence, la présentation du porteur de projet soit plus courte que l'échange avec le public. Normalement, c'est 10 mn pour les représentants du porteur de projet, 15 mn *a minima* pour le public. Si on a positionné la biodiversité à la fin, c'est justement pour qu'il n'y ait pas de contrainte de 15 mn et qu'on puisse laisser le temps pour les échanges si nécessaire.

Mais votre remarque est bien notée et sera bien évidemment consignée dans le compte-rendu, je vous en remercie.

R. DUPUY : On va reprendre l'ordre de la réunion et rappeler les modalités de la concertation peut-être, les objectifs et les modalités et surtout donner la parole à la Garante.

K. CZORA : Tout d'abord, madame la Garante.

G. VASTEL, Garante CNDP : Bonjour à tous. Merci d'être venus à cet atelier. Je ne vais pas répéter ce que j'ai dit l'autre fois, mais je voulais réintervenir sur deux points qui me semblent importants.

On est dans une concertation. C'est donc donner la parole aux citoyens, c'est démocratique et c'est une des façons de faire exprimer la démocratie. Moi je suis très attachée à cela – c'est pour cela que je suis allée à la CNDP, car il y a peu de lieux où on peut ainsi donner la parole en étant sûr que ce soit encadré et correctement rapporté.

Pour qu'un débat tel qu'on le veut dans le cadre de la CNDP se déroule bien, il faut déjà qu'on se respecte les uns les autres – c'est valable pour toute réunion quelle qu'elle soit – et que l'échange soit équilibré. Il y a donc un temps de parole, le même, entre d'un côté de la salle et de l'autre, mais j'ai envie de dire aussi qu'il faut que ce soit équilibré, que chacun ait peut-être un peu le même temps de parole, même si certains parlent un peu plus que les autres, ce qui est un peu normal, parce qu'il y a des gens qui sont plus rompus à ce genre d'exercice que d'autres.

Ensuite, comme c'est un débat qui doit être démocratique, il ne doit pas être cannibalisé par des postures politiques, ni par des postures personnelles qui n'ont rien à voir avec ce qui se passe ici, car c'est extrêmement important. C'est aussi ce qu'on nous demande de faire respecter dans le cadre de la CNDP.

C'était le premier point que je voulais aborder sur le plan du débat.

Le deuxième point. N'allez pas imaginer que je suis une grande féministe devant l'éternel, mais je me suis un petit peu inquiétée la dernière fois dans la réunion, car je voyais que les femmes ne prenaient pas la parole. Elles l'ont fait quand même après. Si un débat, comme je

l'ai dit, doit être équilibré, il doit être aussi équilibré entre la parole des hommes et la parole des femmes, parce qu'on a remarqué que parfois, les femmes ont une autre appréhension d'un problème, une autre façon de poser les questions, que cela ouvre et enrichit le débat. Donc c'est extrêmement important. Ce soir, il ne faut pas se dire « oui, mais moi, je ne suis pas experte en risque ou en sécurité ». Cela n'a pas d'importance, le fait d'être expert. Ce qu'il faut, c'est, dans sa question, émettre ce que l'on ressent. C'est ainsi que l'on enrichit les débats. Donc c'est extrêmement important, mesdames, je vous le demande, posez des questions, autant de questions que les hommes.

Je voulais intervenir sur ces deux petits points qui me semblent importants.
(Applaudissements)

K. CZORA : Merci madame la Garante. Très rapidement, le programme de la concertation, et on donnera la parole à la salle.

Hors micro 08.43.

R. DUPUY : Juste après la présentation.

K. CZORA : Juste après la présentation. Vous êtes le premier sur la liste.

Le périmètre de la concertation, pour rappel, est celui de l'arrondissement d'Istres, 21 communes. Cela veut dire que les 21 communes de l'arrondissement d'Istres ont été soumises à l'affichage réglementaire et ont reçu de la documentation concernant ce projet. Cela ne veut pas dire pour autant qu'uniquement les habitants de ces communes peuvent participer à la concertation. Toute personne intéressée par le projet, qu'elle habite sur ce territoire ou non, peut poser des questions, s'exprimer – on le voit d'ailleurs dans les statistiques du site internet qui est largement consulté en dehors de ce périmètre, y compris depuis l'étranger.

Le site internet de la concertation, vous avez l'adresse à l'écran et dans tous les documents qui vous ont été distribués. Il centralise toute l'information liée à la concertation : les diapositives présentées dans le cadre des réunions, les questions posées par les participants, les réponses du maître d'ouvrage qui arrivent avec un tout petit peu de décalage, parce qu'il y a le temps de rédaction de réponse, les contributions et les avis sur le projet.

Comment s'informer sur le projet ? C'est facile, il y a le dossier de concertation disponible sur le site de la concertation, la synthèse disponible à l'entrée de la salle, des dépliants/affiches qui ont été distribués sur le territoire dans les communes proches du site d'implantation du projet, une exposition du projet là-bas, une exposition de l'histoire du site du projet derrière au fond de la salle, ainsi qu'une page Facebook dédiée à la concertation.

Les modalités de la concertation. 2 réunions publiques : ouverture il y a 15 jours, clôture le 15 mai prochain ; entre les deux, 2 ateliers réunions thématiques, celui de ce soir et celui de la semaine prochaine. Aujourd'hui, sécurité et environnement, la semaine prochaine, usages et paysages. Également, une visite du site qui s'est tenue cet après-midi – je vois d'ailleurs des personnes dans la salle qui y ont participé, merci d'être avec nous ce soir. 3 permanences Géosel – si vous avez envie de discuter directement avec le porteur de projet, c'est le moment. Demain matin, à 9 heures au Domaine de la Mériquette à Fos-sur-Mer. Enfin, 3 débats mobiles, temps où le porteur de projet se balade sur le territoire pour rencontrer des personnes qui ne viennent pas forcément aux réunions publiques ou qui ne consultent pas forcément le site internet, qui ne savent même pas parfois que le projet existe.

Monsieur MEUNIER.

R. MEUNIER, Président association MCTB : Merci. Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Je suis Romuald MEUNIER, Président de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement. Je voudrais juste m'exprimer sur l'organisation des débats, notamment pour préciser que cette réunion publique sur l'environnement et la sécurité est nommée « atelier ». Or, nous ne sommes pas dans une séance de travail. Pour ma part, je viens participer à un débat public afin d'exposer notre point de vue sur ce projet, son intérêt, sa crédibilité. Le mot « atelier » déforme la réalité, il ne s'agit plus d'un débat public si nous sommes dans un atelier.

Justement, sur la déformation des faits et la crédibilité des informations qui nous sont proposées ici dans les documents Géosel, un petit film nous sera peut-être projeté dans quelques minutes, dans lequel 2 anciennes photographies sont supposées nous présenter l'usine du Plan d'Aren. Or, l'une d'elles n'a rien à voir, puisqu'elle représente l'usine Boyer et Guez sur le Canal de Caronte à Martigues. Si on y prête un petit peu attention, on peut y voir Notre Dame des Marins sur la hauteur et puis 3 bateaux de grande taille amarrés sur le bas à gauche, ce qui suffit à démontrer que ce ne sont pas les étangs de Fos. Il ne s'agit pas d'une erreur involontaire, puisque l'architecte de Saint-Blaise qui a apporté sa connaissance à Géosel m'indiquait qu'il en a pleinement conscience. Mais alors, dans ce cas, pourquoi ne pas l'avoir signalé ou supprimé ? Géosel, dans son film, mélange aussi les 19 et 20^{ème} siècles.

Il en est de même sur l'ensemble des documents du porteur de projet qui mélange savamment les ambiguïtés et les abus de langage pour déformer la réalité.

Pour exemple, en page 5 du dossier de synthèse que vous avez sans doute tous entre les mains, Géosel nous indique que l'hydrogène utilisera « *une canalisation de transport d'hydrogène intégrée à un réseau de pipelines existant* ». Qu'avez-vous compris, vous qui cherchez à vous informer ? Vous comprenez qu'il existe déjà les canalisations d'hydrogène nécessaires. Or, il n'en existe pas sur place. Ailleurs, oui. Mais pas sur les étangs. Ni sur le Plan d'Aren. C'est donc une déformation de la réalité qui n'est pas destinée à vous informer. Le mot « *existant* », je le rappelle, est répété 21 fois dans le dossier de concertation. Ceci se répète en page 5, 24, 74 et bien d'autres.

On retrouve ces informations ambiguës, voire mensongères, lorsque vous indiquez en page 38, je cite « *la vocation industrielle des étangs et le caractère privé du site se traduisent par des panneaux avec la mention "risque industriel"* ». Or, il ne s'agit pas de vos panneaux, mais de ceux que notre association a fait mettre en place pour un autre site. Dans ce cas, vous vous attribuez ce qui appartient à un autre, une mesure que notre association a mise en place en 2017 avec le sous-préfet Jean-Marc SENATEUR et la commune de Port-de-Bouc.

Les ambiguïtés sont valables aussi sur l'électricité, où vous indiquez « *Géosel...* »

R. DUPUY : Monsieur MEUNIER, ces éléments-là font partie du débat qui a lieu après. On a précisé de manière très claire, et je pense que tout le monde était d'accord – on va vous répondre sur l'atelier et sur les mensonges, mais de manière extrêmement claire, on a précisé... attendez, on a précisé que ces questions étaient abordées par séquence aujourd'hui...

R. MEUNIER : Ce n'est pas vrai. Il s'agit du débat et des documents que vous portez à la connaissance du public chargé de se faire une idée.

R. DUPUY : Non. Non. Je pense que là-dessus, il y a des réponses à apporter. Je demande à la Garante sur l'organisation et sur la partie mensongère telle que vous l'avez dit au porteur de projet. On ne peut pas vous laisser dire cela de cette manière-là. Finissez votre intervention rapidement. Merci.

Brouhaha 16.21

R. DUPUY : Comment ?

Hors micro 16.23 : Une fois de plus, vous sortez de votre...

R. DUPUY : Non, je ne sors pas de mon rôle. Monsieur MARQUIS, on ne va pas recommencer. Je ne sors pas de mon rôle, je veux donner des éléments de réponse. Je veux dire aux gens qui ont à répondre, en particulier sur la forme d'atelier, il y a une réponse. On est parti sur des interventions courtes pour avoir un débat animé. Si on a 10 mn d'intervention au départ, on ne parlera même pas de la biodiversité, il n'y aura plus personne.

R. MEUNIER : N'exagérez pas, Monsieur DUPUIS, je ne prends pas 10 mn.

R. DUPUY : Vous finissez.

R. MEUNIER : Les ambiguïtés dont je parlais sont aussi valables sur l'électricité quand vous indiquez « *Géosel injecterait l'équivalent des besoins électriques de 400 000 habitants* ». Or, vous utilisez la totalité de ce que vous donnez au réseau, le bilan sera donc de 0 pour les foyers, rien pour les besoins électriques des habitants.

On pourrait parler des bassins industriels, quand il est question d'étangs 130 fois millénaires qui datent de l'avant-dernière glaciation.

Pour finir, toute cette présentation est une déformation de la réalité destinée à endormir notre réflexion sur les réels impacts du projet. Vous dénaturez ce qui existe réellement pour le faire coller à votre projet. (*Applaudissements*)

R. DUPUY : De manière claire, et pour ne pas perdre le débat, sur les ateliers, je vais demander à la Garante, puisque c'est directement la CNDP, de répondre.

Sur les autres thématiques, je propose, parce qu'on va aborder toutes ces thématiques bien évidemment, c'est l'objet de l'atelier ou de la réunion – le risque industriel et ainsi de suite – je demanderai peut-être une réponse globale sur l'attaque directe portée sur les dossiers produits par Géosel. Après, je propose qu'on reprenne les thématiques une par une dans la séquence initialement prévue.

Madame la Garante.

G. VASTEL : Le mot « *atelier* », nous l'avons accepté avec Bernard LORENZI, l'autre Garant, parce que « *atelier* » sous-entend quelque chose de technique. Cela ne sous-entend certainement pas « *absence de débat* », parce que nous, notre objet à la CNDP, c'est de faire débattre. Donc on n'a pas mis « *atelier* » pour éviter qu'il y ait un débat. Pas du tout.

Hors micro 18.48

G. VASTEL : Parce que « *atelier* », c'est technique, c'est tout.

Brouhaha 18.53

G. VASTEL : Pardon ?

Brouhaha 18.57

G. VASTEL : Mais vous allez pouvoir débattre sur chaque thème.

Brouhaha 19.03

G. VASTEL : « Pourquoi on n'a pas... » ?

Hors micro 19.07

G. VASTEL : Parce que, dans l'ordre des choses, cela se passe toujours ainsi. On fait toujours une réunion globale...

Hors micro 19.19

G. VASTEL : Non. Vous me dites « pourquoi on n'en parle qu'aujourd'hui ? » Je vous dis pourquoi on n'en parle qu'aujourd'hui, parce que...

Hors micro 19.23

G. VASTEL : Non, ce n'était pas « *sous le tapis* ». Écoutez-moi, écoutez-moi...

Hors micro 19.30

G. VASTEL : Non, mais écoutez-moi. On fait toujours dans les concertations ou dans les débats publics, une première réunion qui est une réunion globale, et ensuite, thème par thème, on aborde les autres.

Hors micro 19.49.

G. VASTEL : C'est tout.

R. DUPUY : Attendez.

Hors micro 19.51

K. CZORA : Monsieur, si vous ne parlez pas dans le micro, ce n'est pas enregistré, donc pas consigné dans le compte-rendu.

R. DUPUY : Je voudrais, avant de donner la parole. Monsieur MARQUIS, très rapidement. On va vous répondre, monsieur. Juste pour que ce soit clair pour vous. Monsieur MARQUIS, allez-y.

Hors micro 20.06

R. DUPUY : Non, mais d'accord, mais... Monsieur MARQUIS. Non, monsieur !

Hors micro 20.14.

R. DUPUY : Mais vous avez le droit... On va rappeler... Vous aurez la parole. Ce qu'on vous demande...

Hors micro 20.23.

R. DUPUY : Ce qu'on vous demande seulement, c'est de parler dans le micro pour qu'on puisse faire une retranscription littérale de tous les propos. Pour que tout le monde ait l'information. Monsieur MARQUIS, vous avez la parole très rapidement.

C. MARQUIS : Je vais être très rapide. Il me semble que le problème majeur soulevé par Monsieur MEUNIER, au-delà de ce problème de sémantique – est-ce un atelier ou n'est-ce pas un atelier – il me semble que le problème majeur qui est soulevé est celui de la loyauté du dossier qui est présenté dans le cadre de cette concertation en public. Je rejoins tout à fait son analyse. (*Applaudissements*) Et j'ajoute, je ne vais pas le faire maintenant, que lorsqu'on abordera le problème de la biodiversité, je démontrerai que les mêmes lacunes apparaissent dans ce dossier, à savoir que c'est un tissu de mensonges. (*Applaudissements*)

R. DUPUY : D'accord. Pour clore ce débat, la CNDP recommande, vous pouvez voir sur son site, d'alterner des temps publics généraux appelés « *réunions publiques* » et des temps spécifiques qui permettent d'approfondir une thématique – c'est ce qu'ils recommandent. Vous

avez eu 4 débats publics, 4 concertations préalables sur votre territoire, Monsieur le Maire en parlait, vous regarderez la structure de ces concertations, elles alternaient des réunions publiques, des ateliers ou des réunions thématiques, respectant en cela parfaitement les consignes données par la CNDP à l'ensemble de ses Garants, mentionnées clairement sur son site.

Hors micro 21.53

R. DUPUY : Et des ateliers. Monsieur Karim BENBRIK.

K. BENBRIK, Directeur général délégué Géosel : Assez rapidement. Je ne peux pas vous laisser dire qu'on a une démarche mensongère et déloyale. (*Brouhaha*) Pardon ?

Hors micro 22.08

K. BENBRIK: Excusez-moi. Je dis que je ne peux pas laisser dire qu'on a une démarche mensongère et déloyale. Ce sont des mots que je ne peux pas accepter. On est là maintenant pour débattre, informer, répondre aux questions, dans la mesure où on a les réponses parce qu'on est dans une phase préalable. J'insiste sur ce point. Je pense qu'on doit avoir des discussions apaisées...

Hors micro 22.38

K. BENBRIK: Écoutez, je donne juste mon point de vue, et sans procès d'intention nous taxant de menteurs et de personnes déloyales. Moi je n'attaque personne. Donc cela me semble important. (*Brouhaha*)

R. DUPUY : Maintenant, on va reprendre le fil de la réunion. On y va.

K. CZORA : Charlotte, je te passe la parole pour rappeler les grandes lignes du projet.

C. TOULEMONDE, Directrice projet HyVence : Bonsoir à tous. Charlotte TOULEMONDE, je suis la Directrice du projet HyVence. En quelques minutes, je vais vous rappeler, surtout pour les personnes qui n'étaient pas là il y a 2 semaines pour la réunion d'ouverture, le contenu du projet.

Ce projet est porté par Géosel et se situe, vous voyez la photo, sur les bassins de saumure de Lavalduc et d'Engrenier. Pour rappel, la saumure est l'outil d'opérations du site de stockage de Manosque, puisqu'on a un stockage d'hydrocarbures à Manosque, et la saumure nous sert pour faire les mouvements de produits.

Pour ce qui concerne le projet. L'emprise du projet. Le projet est un parc photovoltaïque qui serait installé sur les 2 étangs, les 2 bassins de saumure, avec une unité de production d'hydrogène installée sur le Plan d'Aren qui est la bande de terre...

Hors micro 24.21

C. TOULEMONDE : Ce sont des bassins et des étangs.

(*Brouhaha*) 24.27

C. TOULEMONDE : Je continue...

Hors micro 24.33

C. TOULEMONDE : Si je peux juste continuer. Après, on pourra parler à la pause si vous voulez si ce sont des bassins ou des étangs. Néanmoins, ce sont des étendues de saumure

sur lesquelles on va installer un parc photovoltaïque sur les 2 étangs, et sur la bande de terre, l'unité d'électrolyse.

J'ai entendu il y a 15 jours qu'une comparaison avait été faite avec la taille du projet H2V. Juste pour clarifier, surtout qu'on ne nous traite pas de menteurs, on ne parle pas de la même chose. En fait, ce qui prend l'essentiel de la surface, ici, c'est le parc photovoltaïque, donc l'énergie. Si on se branchait sur le réseau, on oublierait la production d'énergie renouvelable qu'il y a derrière la prise, en fait, pour pouvoir produire de l'hydrogène renouvelable. C'est juste pour comparer des choses qui sont comparables.

Hors micro 25.23

C. TOULEMONDE : Si on passe au slide suivant, le principe du projet, d'un point de vue électrique. Ce projet est effectivement autonome en énergie au sens où il va produire l'énergie nécessaire à la production d'hydrogène. Par définition, le projet est alimenté par des énergies renouvelables – une source solaire – et comme pour toutes les énergies renouvelables, c'est une alimentation qui est intermittente. C'est la raison pour laquelle on s'appuie sur les réseaux pour pouvoir transformer cette intermittence en alimentation continue. Mais au total, le projet va produire 800 GWh d'électricité par an, et oui, vous avez bien raison, 800 GWh d'électricité par an, cela correspond à la consommation de 400 000 habitants. Pour mémoire, c'est un petit peu plus que l'arrondissement d'Istres. C'est une quantité d'énergie, cette énergie qu'on ne prendra pas sur le réseau au global, puisque le projet vient avec sa production d'énergie.

Hors micro 26.31.

C. TOULEMONDE : Si, c'est vrai.

Hors micro 26.32

C. TOULEMONDE : C'est vrai.

Hors micro 26.33

R. DUPUY : Attendez. Vous aurez la parole. On laisse les présentations. On vous laissera la parole après, de manière claire.

C. TOULEMONDE : Très bien. Je voudrais savoir ce qui est faux, en fait, dans la production de 800 GWh à partir d'une ferme solaire.

Hors micro 26.47

R. DUPUY : Attendez. Comme on n'entend pas la réponse, on va faire une petite coupure rapide.

Un participant : Merci. Je n'ai pas l'habitude de parler dans un micro. Monsieur ITIER. Je suis né à Port-de-Bouc, mes parents, mes grands-parents habitaient Fos. Je me suis baigné dans ces étangs il y a 50 ans, ils étaient en parfait état avant que Géosel mette de la saumure. Vous pourrez nous en rendre un, à la fin, parce que les panneaux, on n'en veut pas. Je voulais simplement vous dire, les 800 GW, moi, j'ai travaillé dans les...

C. TOULEMONDE : Watt heure.

Le même participant : GWh. J'ai travaillé dans l'électricité. Cela correspond à une tranche de centrale nucléaire. C'est n'importe quoi ! (*Applaudissements*)

C. TOULEMONDE : Non. Ce n'est pas n'importe quoi, c'est beaucoup, oui, effectivement. Non, c'est beaucoup, mais refaites les calculs. Refaites les calculs. Cela correspond à 800 GWh.

R. DUPUY : On finit la présentation. Après, on passera aux questions. Charlotte.

C. TOULEMONDE : En quelques chiffres, c'est effectivement, sauf si on s'est trompé dans nos calculs, mais on a quand même un certain nombre d'ingénieurs qui travaillent sur le sujet, 800 GWh d'énergie produite par an. Cela correspond en termes de décarbonation à la moitié du bilan carbone de Marseille, 105 000 tonnes de CO2 qui ne seront pas émises par an. C'est un projet de décarbonation et donc de transition énergétique.

Hors micro 28.16

C. TOULEMONDE : En hydrogène, cela représente 15 000 tonnes, soit à peu près 10 % de la consommation d'hydrogène aujourd'hui dans la zone industrielle de Fos puisque l'hydrogène est déjà largement utilisé par l'industrie. Malheureusement, c'est de l'hydrogène gris, donc carboné, mais en quantité, cela représente à peu près les 10 %. Une question...

R. DUPUY : On prendra les questions après, puisqu'on va enchaîner là, et après, il y aura un temps de questions, sinon on va avoir un problème d'équilibre. On termine.

C. TOULEMONDE : En termes d'usages, juste pour compléter le tableau, là, je vous ai présenté les grands chiffres du projet, on est conscient qu'il y a des usages autres que l'usage fait par Géosel de la saumure, qu'il y a d'autres usages qui sont faits du site au sens large. C'est-à-dire que le site dépasse largement le périmètre du projet, puisque quand je vous ai montré la photo, le projet est simplement les 2 bassins de saumure et le Plan d'Aren. Un certain nombre d'usages ont été répertoriés, ils sont plutôt tout alentour. Notre objectif est donc bien de préserver les usages, y compris la traversée du Plan d'Aren. (*Brouhaha*)

Le deuxième sujet. Ce sont des sujets qu'on abordera probablement plus à l'atelier de la semaine prochaine sur tout ce qui est insertion paysagère, et également les usages, mais c'est juste pour rappeler qu'à Manosque, on a une longue expérience de collaboration avec... Oui, mais à Manosque, on a quand même une longue collaboration avec l'ONF, le Parc du Lubéron (*Brouhaha*) donc c'est dans nos habitudes de travailler avec des tiers et des acteurs du territoire sur tout ce qui est insertion paysagère.

Hors micro 30.10.

C. TOULEMONDE : Je n'entends pas. Je suis désolée.

R. DUPUY : Non. On va finir. Si vous voulez, on a 5 slides de présentation. Après, la parole à vous. On va séquencer la réunion de cette manière. Si on ne le fait pas, on n'arrivera jamais au bout de l'ensemble des thématiques. Je vous demande de laisser parler l'intervenante de manière claire, de laisser parler Charlotte sur la longueur. Après, Stéphane va présenter la question de l'alimentation et après cette première séquence, on aura un temps de questions sur l'alimentation électrique, en eau et sur le projet. Après, on passera à la sécurité et au risque et ainsi de suite. Comme cela, on arrivera au bout du sujet. Charlotte, peux-tu terminer ? Et Stéphane, te préparer pour enchaîner. Charlotte.

C. TOULEMONDE : Pour terminer, je vais être rapide. En termes d'insertion paysagère, aujourd'hui, on n'a pas de film à montrer, vous les connaissez. Néanmoins, on vous a remis les esquisses, et encore une fois, la semaine prochaine, l'atelier ou le débat-atelier ou la réunion, je ne sais pas comment l'appeler, sera dédié à ces questions de paysage et de

préservation des usages, avec des plans de calepinage, donc de disposition des panneaux, avec différents motifs qui ont été proposés.

R. DUPUY : Merci. Le calendrier du projet.

C. TOULEMONDE : Le calendrier du projet. Nous sommes en phase de faisabilité, donc en phase d'études. La concertation et les échanges avec le public sont vraiment partie intégrante de ces phases de faisabilité. Il y a un avant. Il y a un après. Donc on travaille sur nos études techniques et également les études d'autorisation, environnementales et économiques qui doivent nous mener à une décision d'investissement mi-2026 pour une mise en service en 2029.

En conclusion et pour aller rapidement, c'est un projet de décarbonation, d'apport d'énergie au département et à la région, puisqu'encore une fois, le projet vient avec sa source d'énergie. C'est également un projet qui présente des complémentarités avec les usages actuels qui sont faits du site, puisque la saumure est un outil déjà au service de la sécurité énergétique. Le projet propose d'ajouter un usage supplémentaire au site.

K. CZORA : Merci, Charlotte. On passe la parole à Stéphane SCHNEIDER de Géosel et ensuite, on enchaînera avec Axel ASTIER de RTE, pour vous présenter la question de l'approvisionnement de l'usine d'hydrogène et son raccordement électrique. Stéphane.

R. DUPUY : Après ces deux séances, de manière claire, sur le raccordement, l'approvisionnement en eau et en électricité qui sont la base du projet, il y aura un temps de questions/réponses où vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez. Stéphane, tu as la parole.

S. SCHNEIDER, Géosel : Merci. Bonsoir à toutes et à tous. Stéphane SCHNEIDER. Je suis en charge de la Direction technique du projet et je vais vous parler ce soir avec Axel ASTIER d'abord de l'approvisionnement en eau, et ensuite de l'approvisionnement de la connexion au réseau électrique.

Pourquoi de l'approvisionnement en eau pour ce projet ? Parce que l'eau, c'est la base du processus d'électrolyse, de fabrication de l'hydrogène, l'eau étant constituée d'hydrogène et d'oxygène qu'on va séparer grâce à l'électricité produite en hydrogène et en oxygène.

Les sources que l'on regarde aujourd'hui pour approvisionner en eau le site sont de 2 ordres.

- D'une part, l'approvisionnement par l'eau de mer – c'est assez facile, il y a le canal du Roy qui existe et qui fonctionne en gravité depuis la mer jusque sur le site, puisqu'on est légèrement en contrebas. Cette source d'eau a l'avantage aussi d'être plutôt inépuisable, et donc nous n'avons pas de problème de ressource de ce côté-là. Elle a un petit inconvénient, c'est que pour le processus, il faut de l'eau déminéralisée, et donc il faut qu'on la traite – on aura donc une installation de traitement par osmose pour enlever le sel et les impuretés qui se trouvent dans l'eau que l'on reçoit.
- D'autre part, la deuxième source possible est une canalisation qui viendrait soit du Canal de Provence par la Société du Canal de Provence, soit du Grand Port de Marseille. Là aussi, il va falloir traiter cette eau pour la déminéraliser, et évidemment que l'on prévoit la canalisation avec un inconvénient par rapport à la première source, c'est qu'elle a un coût que n'a pas l'eau de mer.

Voilà les deux grandes possibilités que l'on a pour approvisionner en eau le projet.

Pour ce qui est du raccordement électrique, Charlotte TOULEMONDE en a parlé un peu tout à l'heure, mais j'aimerais ici rappeler les grands principes de fonctionnement. Sur l'année, la

production du parc photovoltaïque est équivalente à la consommation, aux besoins nécessaires de nos électrolyseurs. On est donc équilibré en termes de production et de consommation électriques regardées sur l'année complète.

En ce qui concerne la production solaire, cela produit environ 3 fois plus l'été que l'hiver et évidemment, cela ne produit pas la nuit.

Pour ce qui est du processus d'électrolyse, donc de fabrication de l'hydrogène, les machines qui le produisent, donc les électrolyseurs, pour fonctionner bien et avoir un rendement optimal, ont besoin de fonctionner de manière régulière et la plus constante possible. Pour assurer cette constance, cette régularité, on a besoin du réseau, ce qui nous permet, quand on produit plus l'été, d'injecter dans le réseau, et de récupérer du réseau quand on produit soit de manière insuffisante l'hiver, ou la nuit quand on ne produit pas. Le raccordement électrique sert donc à assurer une production constante de nos installations d'hydrogène.

Comment va-t-on faire ce raccordement ? À partir d'un poste de transformation qui va être construit par Géosel, on va transformer le courant produit par la centrale photovoltaïque de 20kV en 225kV pour l'injecter dans le réseau RTE ou vice-versa, le transformer de 225kV à 20kV pour le réutiliser pour la production d'hydrogène. Ce raccordement permet soit l'injection, soit le soutirage. Plus de détails, Axel ASTIER.

K. CZORA : Merci, Stéphane.

A. ASTIER, RTE : Merci, Stéphane. Bonjour à tous. Axel ASTIER. Je travaille pour Réseau de transport d'électricité, RTE, je suis responsable du raccordement électrique pour le projet HyVence, puisque RTE est co-maître d'ouvrage sur le projet.

Quelques notions pour rappeler qui est RTE et éviter certaines confusions, parce qu'on nous confond parfois avec EDF de manière historique.

Là, vous avez le paysage électrique français qui se décompose en production que vous voyez sur la gauche, le transport au milieu – c'est nous-mêmes, RTE – et ensuite la distribution – ENEDIS, anciennement ERDF. Nous ne sommes ni EDF, ni ENEDIS, on est bien le trait d'union entre les producteurs et la distribution.

Les producteurs. Évidemment, vous connaissez EDF, il y en a d'autres, un mix énergétique français majoritairement nucléaire, mais on a aussi des barrages hydrauliques et de plus en plus d'énergies renouvelables qui s'installent, de l'éolien, du photovoltaïque, justement entre autres avec le projet HyVence ce soir. Ces producteurs produisent sur des hauts niveaux de tension.

Notre rôle. On est monopole et on a un contrat de service public, on a donc des engagements divers de transporter cette énergie sur les niveaux de très haute tension et également d'assurer la sûreté du système électrique, à tout instant, on a production = consommation parce que l'électricité doit à tout instant être transportée, et pour éviter d'éventuels *blackout*. C'est le rôle de RTE. On transporte cette énergie sur les réseaux de très haute tension jusqu'à ENEDIS, on est à 20kV, et ensuite, c'est acheminé jusqu'aux quartiers résidentiels, aux PME-PMI de manière assez classique. Mais certains industriels qui ont besoin de forts niveaux de puissance se raccordent directement sur le réseau RTE – c'est le cas de HyVence et c'est pour cela que c'est nous qui gérons directement le raccordement de HyVence.

On fait un zoom sur le raccordement. Ce qu'il faut retenir pour ce projet, la solution technique qui a été validée par l'industriel et par RTE est la création d'une liaison souterraine qui viendrait du poste de Feuillane que vous voyez, le rond à gauche de l'image satellite – c'est le poste 225kV qui est à quelques kilomètres à vol d'oiseau. Donc on créerait une liaison souterraine

directement jusqu'au poste au niveau du Plan d'Aren puisque HyVence compte construire son poste de transformation à ce niveau. Cette liaison souterraine ferait autour d'une dizaine de km.

Vous avez l'image d'à quoi ressemble un câble souterrain.

Pour rappel, on est en concertation préalable, c'est la frise que vous voyez en bas du slide. À terme, il y aura une concertation Fontaine – j'y reviens dans le dernier slide – procédure qui dépend de RTE avec les services de l'État, et en déroulant la frise du temps, les autorisations à obtenir, les travaux pour viser une mise en service du raccordement fin 2029.

S. SCHNEIDER : Pour ce qui concerne, en synthèse, les raccordements en eau, 2 possibilités sont compatibles avec les enjeux du territoire et sont largement autonomes, notamment le raccordement et l'utilisation du canal du Roy avec de l'eau de mer.

Je le rappelle, une production électrique et une consommation électrique qui sont équilibrées. Globalement, le projet – je pense qu'il faut le dire et le souligner – est générateur d'énergie. L'hydrogène produit est de l'énergie sous une autre forme.

Enfin, le raccordement électrique au réseau RTE sera souterrain.

La concertation dédiée – dont Axel ASTIER va encore dire quelques mots.

A. ASTIER : Quelques précisions sur la concertation Fontaine. Comme je l'ai dit, elle se déroulerait sur 2025. Elle permet de définir avec les élus, l'administration et les associations ce qu'on appelle une aire d'étude pour ensuite aboutir à un fuseau de moindre impact au sein duquel passerait le tracé, qui est non défini à ce stade et qui prend en compte l'ensemble des contraintes à la fois paysagères, environnementales et d'urbanisme afin de viser justement ce fuseau de moindre impact le plus adapté pour le futur tracé.

R. DUPUY : Merci. Il y a eu 20 mn de présentation entre celle du projet et celui de l'approvisionnement. On part donc pour 20 mn, avant de passer à la séquence industrielle, de questions/réponses avec monsieur ici. Je rappelle pour tout le monde. Les débats sont enregistrés. Si vous souhaitez qu'on attribue votre propos, vous vous présentez. Si vous ne le souhaitez pas, vous ne vous présentez pas. C'est tout simple. Et ainsi de suite. Après, il y aura monsieur ici avec les lunettes et ensuite monsieur derrière. Il n'y a pas de souci. On continuera ensuite. Monsieur DALCOL et monsieur devant.

Un participant : Bonjour. Je m'appelle Paul RANCHET, j'habite Fos-sur-Mer. J'ai une question à Monsieur Stéphane. Quand vous parlez de désalinisation de l'eau de mer, vous en faites quoi, du sel qui est éjecté de l'eau ?

R. DUPUY : Pour plus de simplicité, je pense que ce serait mieux, peut-être, que Stéphane et Alex restent là-bas parce que les questions vont les concerner et ils ont un micro là-bas.

S. SCHNEIDER : Pour faire simple...

Le même participant : Parce qu'on parle de catastrophe écologique lorsqu'on rejette du sel dans l'eau de mer – cela surélève le taux de salinité.

S. SCHNEIDER : Oui, mais on ne va pas rejeter dans l'eau de mer, on va rejeter dans les étangs de saumure saturée.

Le même participant : Ah, d'accord... (*Brouhaha*) Vous n'avez pas présenté comme ça, tout à l'heure, monsieur ! (*Applaudissements*) Tout à l'heure, vous ne le présentiez pas comme ça.

S. SCHNEIDER : Je ne l'ai peut-être pas dit, mais...

Le même participant : Pas du tout. C'est comme l'eau de la Durance. On demande à économiser l'eau dans l'arrosage de nos pelouses, le remplissage de nos piscines, le forage dans les nappes phréatiques, et vous, vous allez vous servir dans le Canal de Provence, au détriment de tout le secteur.

S. SCHNEIDER : Non, non. Vous êtes en train de déformer, excusez-moi, monsieur, vous êtes en train de déformer ce que j'ai dit tout à l'heure. Non, je ne peux pas vous laisser dire ça. La première solution présentée, c'est utiliser l'eau de mer que l'on va dessaler et déminéraliser.

Le même participant : Tout à fait.

S. SCHNEIDER : L'eau de mer, je ne pense pas qu'on la prenne dans le Canal de Provence, on est d'accord ?

Le même participant : Mais dans le Canal du Roy.

R. DUPUY : On laisse...

S. SCHNEIDER : Oui, mais le Canal du Roy vient directement de la mer, monsieur.

Le même participant : Oui – et le sel, vous en faites quoi ?

S. SCHNEIDER : C'est ce que j'ai dit. La partie dessalée va être rejetée dans les étangs de saumure saturée. On ne rejette donc pas dans l'eau de mer, on ne vient pas resaler l'eau de mer, on rejette dans des étangs qui sont saturés.

Le même participant : Lorsque les étangs auront plus que la normale de sel, on va en faire quoi, des étangs ?

S. SCHNEIDER : Mais ils sont saturés, monsieur, on ne peut pas...

Le même participant : Donc vous dites qu'ils sont morts.

S. SCHNEIDER : Ils sont saturés de sel. (*Brouhaha*) Pardon ?

R. DUPUY : Il y a d'autres personnes. Merci. Attendez, attendez ! Il y a des gens qui ont la parole, donc Monsieur MARQUIS, comme il y a une dame qui demande la parole depuis un petit moment, vous allez l'avoir, mais je respecte ce qu'a dit la Garante, un homme, une femme, si on peut le faire. Madame. C'est bon.

Une participante : Je me demande...

S. SCHNEIDER : Peut-être juste une précision, quand même, sur le rejet dans les étangs.

R. DUPUY : D'accord.

S. SCHNEIDER : Le rejet dans les étangs saturés, il faut savoir qu'actuellement, il y a à peu près par évaporation naturelle liée au vent et au soleil, 1 million de m³ d'eau qui s'évapore chaque année. Donc aujourd'hui, pour exploiter ces étangs, il est rajouté par l'intermédiaire du canal du Roy ce million qui manque. Naturellement. Tous les ans. Que va-t-on faire ? On ne va rien changer, on va simplement rajouter... (*Brouhaha*) Oui, mais qui vient de la mer. Dans ces étangs saturés. On ne change rien à l'écosystème des étangs.

R. DUPUY : Merci. On y reviendra peut-être tout à l'heure. Madame et après, on reprend l'ordre. Allez-y.

Une participante : J'ai une question plutôt sur le processus, que sur le contenu. Mais je ne vois pas un autre moment. À quoi sert cette réunion ? À quoi sert la concertation d'il y a 2

semaines ? J'entends qu'on va faire ça, on va faire ça, on va faire ça. Je vois des dates, fin 2029, etc. Le projet est tellement détaillé. J'ai lu il y a une semaine que le Maire de Fos a déjà demandé un changement de PLU qui a été accordé. Normalement, cela dure des années à mon avis. Pourquoi est-on ici ? Pourquoi ? Est-ce que ça change la décision ou non ? *(Applaudissements)*

R. DUPUY : Je pense qu'on pourrait citer des exemples, mais je vais laisser la Garante qui est garante justement de ce dispositif répondre à « *à quoi ça sert qu'on soit là pour discuter ce soir ?* » Après, on reprendra d'autres questions.

G. VASTEL : « *À quoi ça sert qu'on soit là ?* » On est là pour approfondir un certain nombre de thèmes qui n'ont pas été vus depuis. Maintenant, quand on est au stade où en est le projet, c'est bien sûr qu'on dit « on va faire », parce que si tout était déjà fait, cela veut dire que les décisions auraient été prises. Aujourd'hui, les décisions ne sont pas prises. *(Brouhaha)* Moi, je ne sais pas, je n'habite pas Fos, mais si vous me dites que le Maire de Fos – cela m'étonnerait beaucoup quand même qu'il ait déjà obtenu, parce qu'il y a quand même tout un circuit à suivre pour avoir une modification de PLU. *(Brouhaha 48.08)*. Je pense que la Métropole intervient là-dedans. Moi, je ne peux pas discuter de cela, parce que je n'ai pas les informations, de toute façon.

Pour dire à Madame, « on va faire ceci, on va faire cela », c'est la présentation d'un projet qui est ainsi, de la même façon que quand on va vous parler des risques tout à l'heure, les études de danger dont on va parler ne sont pas définitives, vous ne les avez pas définitives au début du projet. L'étude d'impact n'est pas définitive, vous ne l'avez jamais au début du projet. Et ce n'est pas que pour le projet Géosel, c'est pour tous les projets comme ça. J'ai participé à d'autres, tout ce qui est définitif, vous l'aurez au moment de la demande de l'autorisation environnementale. Là, vous avez la vraie étude de dangers complète, la vraie étude d'impact complète. Mais au début du projet, on ne l'a pas. On peut le déplorer, parce que c'est vrai que si on avait les études complètes, on pourrait mieux juger, mais cela ne se fait pas ainsi. Mais déjà avec les éléments qu'on a, on peut quand même se faire une idée sur le projet, et on peut voir un petit peu les impacts qu'il y aura.

Hors micro 20.32

R. DUPUY : Juste, il y a monsieur après. Juste pour répondre à la question que vous posez, la CNDP correspond au respect de l'article 7 de la Constitution sur le droit du public à l'information et à la communication. C'est une chose. Le deuxième volet qui est intéressant, c'est que sur tous les projets qui ont fait l'objet d'une concertation préalable ou un débat public en France depuis la création de la CNDP, 10 à 12 % des projets ont été arrêtés – sur le site de la CNDP, vous pouvez aller voir – 30 à 40 % ont fait l'objet de modifications importantes ou sommaires, je le cite de mémoire. Donc le débat public, quelle que soit sa forme, sert à cela. Et sur ces projets, vous allez voir...

Je vous propose de reprendre. Monsieur voulait la parole, d'abord. Monsieur. Après, madame. Monsieur DALCOL, monsieur. Allez-y. Le micro arrive.

R. MEUNIER hors micro 51.26 : L'histoire du PLU, monsieur, c'est aussi une question de loyauté de Géosel qui ne nous a pas présenté...

R. DUPUY : Non. Mais vous poserez la question.

R. MEUNIER hors micro 51.33 : Ce n'est pas une question, c'est une ... *inaudible*

R. DUPUY : Mais vous prendrez la parole !

R. MEUNIER hors micro 51.36 : C'est une information supplémentaire pour Madame VASTEL qui n'est pas au courant.

R. DUPUY : Mais vous prendrez la parole ! Monsieur MEUNIER, vous prendrez la parole ! Monsieur a demandé la parole...

R. MEUNIER : Madame a posé une question, Madame VASTEL n'a pas pu y répondre, elle est dans le doute. Je vous apporte une information qui vient compléter la question !

R. DUPUY : Mais vous prendrez la parole !

R. MEUNIER : Non ! J'aimerais décider ! (*Applaudissements*)

R. DUPUY : D'accord. (*Brouhaha*) Donnez le micro à Monsieur...

Un participant : Non, non. Simplement, on notera dans le compte rendu qu'il y a une question sur la loyauté de la présentation de Géosel. Je pense que c'est ce que vous voulez dire, monsieur. Donc il y a une question sur la loyauté de la présentation de Géosel.

Je me présente. Je suis Monsieur OLIVE, j'habite Fos-sur-Mer. Je suis un citoyen lambda, j'accompagne ma femme et je suis venu un peu m'informer sur ce projet qui a priori me semble un très beau projet, en fait. Il y a des critiques à y faire, évidemment, comme toujours. Mais c'est un très beau projet industriel, un très bel investissement. La seule question que je me pose, c'est le choix du site. Pourquoi avoir choisi de mettre ça sur des étangs ? (*Applaudissements*) Pourquoi sur les étangs ? Alors, une petite précision. Tout à l'heure, on a parlé de « production électrique » de 800 GWh. Mais je ne vois pas où est la production électrique dans ce projet puisqu'on consomme la même quantité d'électricité la nuit que ce qu'on produit dans la journée. Où est la production électrique ? Il n'y en a pas, on est bien d'accord ? Est-on d'accord, monsieur le présentateur ?

R. DUPUY : Je vais poser la question !

Un participant : D'accord. On pose la question dans le compte-rendu.

R. DUPUY : Vous posez la question non pas au présentateur, mais au porteur de projet. Mais vous allez la poser.

Un participant : Donc je pose la question pour le compte-rendu : où est la production électrique ? En fait, on ne produit que de l'hydrogène, c'est bien ça ? Je ne me trompe pas ?

S. SCHNEIDER : Je répondrai tout à l'heure, si vous voulez.

Le même participant : Ah, non, non, mais... (*Brouhaha*) C'est une question importante, monsieur.

S. SCHNEIDER : La production électrique sert à produire de l'hydrogène.

Le même participant : D'accord.

S. SCHNEIDER : Globalement... Oui, mais laissez-moi terminer. Globalement, le projet produit de l'énergie, puisque l'hydrogène est un vecteur d'énergie qui va servir à d'autres clients pour fabriquer des e-carburants, éventuellement être utilisé dans des piles à combustible pour la mobilité verte. C'est donc un vecteur d'énergie. On aura transformé l'énergie solaire en énergie véhiculée par de l'hydrogène qui sera ensuite transformée, mais c'est de l'énergie.

Le même participant : Moi, je suis un néophyte, je ne comprends rien, je ne comprends pas grand-chose à votre procédé. Pourquoi n'avez-vous pas présenté votre procédé, d'ailleurs ?

Vous fabriquez de l'hydrogène, certes, par électrolyse, mais l'électrolyse, cela fabrique aussi un coproduit, forcément. Si vous décomposez l'eau, vous faites de l'hydrogène d'un côté, mais vous faites aussi de l'oxygène de l'autre. Ou bien vous faites du chlore. Ou bien vous faites de la soude. (*Applaudissements*) Quel est le deuxième coproduit ?

R. DUPUY : On va vous répondre. Il y a d'autres gens. Monsieur, on essaie de poser des questions courtes. Il y a madame, il y a monsieur...

S. SCHNEIDER : La réponse est très simple et très rapide. Le deuxième coproduit est de l'oxygène.

Le même participant : Ah, voilà, ça, c'est intéressant ! Donc qu'allez-vous faire de l'oxygène ? Vous avez un stockage d'oxygène ?

S. SCHNEIDER : Non. Nous allons le rejeter dans l'atmosphère.

Le même participant : Oh la la la la !

S. SCHNEIDER : Vous respirez quoi, mesdames-messieurs ? Que respirez-vous ?

Le même participant : Très bien.

S. SCHNEIDER : Nous respirons tous, heureusement, de l'oxygène. (*Brouhaha*)

Le même participant : Je vous signale tout de même que l'oxygène industriel coûte très cher, monsieur. L'oxygène industriel coûte très cher, et je suis très étonné que vous rejetiez l'oxygène dans l'atmosphère. C'est possible. Tout est possible.

K. CZORA : C'est une question qui va être traitée tout à l'heure.

Le même participant : Donc vous avez des cellules à la potasse, éventuellement. C'est ça ? Vous avez des cellules d'électrolyse qui vont fonctionner à la potasse, c'est ça que vous prévoyez ?

S. SCHNEIDER : Non. Nous n'avons pas encore fait le choix technologique. (*Brouhaha*) Non, mais si vous avez les réponses à tout, ce n'est pas la peine de me poser les questions ! Monsieur, je vous réponds. Nous n'avons pas fait les choix technologiques, nous avons aujourd'hui...

R. DUPUY : Monsieur, il y des gens qui veulent parler aussi. Il y a plein de gens qui ont des questions.

S. SCHNEIDER : Nous étudions 2 choix technologiques.

R. DUPUY : Non, mais on répond à la question.

S. SCHNEIDER : Vous voulez une réponse.

Le même participant : Très bien. Donc nous notons pour le compte-rendu...

K. CZORA : Je souhaiterais...

S. SCHNEIDER : Mais laissez-moi terminer ! Vous noterez que monsieur interrompt chaque fois qu'on veut lui apporter une réponse. Non, mais...

K. CZORA : Concernant les réponses, je souhaitais juste dire... Stéphane... Stéphane...

S. SCHNEIDER : Les choix technologiques, nous étudions... (*Brouhaha*)

R. DUPUY : Du calme !

K. CZORA : Le procédé a été présenté il y a 15 jours lors de la réunion publique d'ouverture. Le verbatim, le compte-rendu littéral est en ligne, et la question de l'oxygène sera expliquée justement tout à l'heure pendant la partie sécurité industrielle. Donc vous aurez peut-être vos réponses. Si vous n'en avez pas, n'hésitez pas à reposer votre question.

R. DUPUY : Merci.

S. SCHNEIDER : Il y a deux procédés qui sont à l'étude : un procédé alcalin qui, lui, comme vous connaissez la chose, utilise potentiellement de la potasse, et un deuxième qui est le procédé à membrane à protons, le procédé PEM qui n'en utilise pas.

Le même participant : Très bien. Je vous remercie pour votre réponse. Je note simplement pour le compte-rendu que dans votre présentation, tout cela n'est pas encore clairement défini.

S. SCHNEIDER : Parce que le choix n'est pas fait, monsieur.

Le même participant : Tout à fait. Mais c'est très important pour l'impact futur du site.

S. SCHNEIDER : Justement. Le choix n'est pas fait et nous en parlerons encore. Notre objectif est d'avoir le moindre impact. Donc nous regarderons – on en parlera tout à l'heure dans le cadre des risques et des dangers – quel est l'impact de l'une ou l'autre solution. Nous en sommes bien conscients.

Le même participant : Deuxièmement, on ne voit pas encore dans votre projet le tracé des *pipelines*, puisqu'il va y avoir des *pipelines*. Il est aussi très important par rapport à l'impact sur la région, je le signale.

Dernier point : ce sont les stockages que vous allez avoir. Allez-vous avoir des stockages ? Ce n'est pas encore défini non plus dans votre projet. Et c'est aussi important en termes d'impact. Je vous remercie. (*Applaudissements*)

K. CZORA : Ces questions-là ont été abordées il y a 15 jours, et la question des *pipes* va être abordée tout à l'heure.

R. DUPUY : Si vous voulez bien, on alterne. Monsieur, madame. Juste 2 secondes. Après, il y a monsieur, monsieur, monsieur DALCOL, monsieur MAQUIS et on passera à la suite. Allez-y.

Une participante : Bonjour. Je voulais juste dire : la concertation se termine fin mai et en fait, depuis le début, c'est « on va peut-être prendre de l'eau de mer, peut-être de l'eau douce, on ne sait pas à qui on va vendre l'électricité » parce que ça non plus, vous n'avez pas de contrat – l'hydrogène. On ne sait pas si les lignes électriques vont passer sous terre, sur terre, où elles vont passer, le tracé, si ça va détruire la nature. On ne sait pas si ça va être SEVESO, pas SEVESO. Ça, on le saura après la concertation, donc après le mois de mai, une fois que tout sera accepté ! (*Applaudissements*)

S. SCHNEIDER : Je ne peux pas vous laisser...

Une participante : Juste une petite question...

R. DUPUY : Attendez...

S. SCHNEIDER : Je ne peux pas vous laisser dire ça.

R. DUPUY : Attendez, il faut qu'il réponde. D'accord. C'est nous qui animons les réunions. Je vous donnerai la parole, madame, il n'y a pas de problème, je vous la donnerai.

Une participante : Je voudrais juste dire que Monsieur OLIVE a posé une question sur le lieu. Vous n'avez pas répondu. Pourquoi avez-vous choisi ce lieu ? (*Applaudissements*)

R. DUPUY : D'accord.

S. SCHNEIDER : La réponse est assez simple.

R. DUPUY : Stéphane... D'abord « pourquoi les choses ne sont pas définies à ce moment-là », et « pourquoi on a choisi ce lieu-là ».

(*Brouhaha*)

S. SCHNEIDER : « Pourquoi les choses ne sont pas définies à ce niveau-là ? » À ce niveau d'avancement du projet, on ne peut pas, surtout si l'on veut prendre en compte les éléments qui viennent de la concertation, avoir tout défini par avance.

Hors micro 01.00.10

S. SCHNEIDER : C'est une première raison. Une deuxième raison. Vous parliez de l'eau de mer, on ne savait pas.

Hors micro 01.00.19

S. SCHNEIDER : Mais si, on sait quand même un certain nombre de choses. (*Brouhaha*) On vous dit que l'eau de mer est notre solution privilégiée. On vous le dit.

Hors micro 01.00.30.

K. CZORA : Messieurs-dames, si je peux me permettre, je pense qu'il y a une petite confusion sur le phasage des temps de concertation du public. Je me permettrai de vous expliquer, si ce n'est pas clair pour tout le monde...

Hors micro 01.00.43

K. CZORA : La concertation préalable est un temps d'échanges qui se place très en amont de la définition du projet. C'est un moment où le projet n'est pas finalisé...

Une participante hors micro 01.00.55 : Oui, ce sera finalisé après... après...

K. CZORA : L'objectif de cette concertation est de discuter, de débattre de l'opportunité du projet et des possibles modalités de réalisation de ce projet.

La même participante : Oui, après le mois de mai... c'est logique.

K. CZORA : L'objectif est d'échanger les arguments. Arguments pour le projet. Arguments contre le projet. Je vous explique la procédure. À l'issue de celle-ci, d'abord la CNDP produit un bilan qui recense l'ensemble des arguments de tout le monde et pose des questions complémentaires au porteur de projet. Sur cette base, le porteur de projet dit s'il souhaite ou non continuer son projet, sous quelles conditions, et il argumente sa décision. Ensuite, il y a tout un processus d'instruction du projet par les services de l'État et ce processus se termine par ce qu'on appelle une enquête publique. Là, vous aurez tous les éléments et là, on discute du projet ficelé où toutes les solutions sont connues et abouties.

La même participante : Mais le public, il aura quoi à dire à l'enquête publique ? Il aura le droit de dire quelque chose à l'enquête publique à la fin, au final ?

R. DUPUY : Bien sûr.

G. VASTEL : Ce qui est très important est ce qui a été dit là, c'est que si...

La même participante : Et sur les plans...

G. VASTEL : Madame, une minute. Ce qui est très important, c'est que si on vient devant vous – c'est ce qui se passe dans l'enquête publique – avec un projet complètement ficelé, à quoi sert une concertation préalable ?

La même participante : *Inaudible* Quand on construit une maison, elle est complètement ficelée. La fin...

G. VASTEL : Avant de la construire, votre maison, vous réfléchissez, vous envisagez plusieurs solutions. Là, c'est exactement la même chose. (*Brouhaha*) La concertation préalable sert à cela. Si on vous amène un projet ficelé, c'est que la décision est prise, tout est fait...

La même participante : Non...

G. VASTEL : Et vous allez juste discuter des petites fleurs qu'on va mettre juste devant.

La même participante : Non.

G. VASTEL : Non. Ce n'est pas de la concertation.

Hors micro 01.02.39

La même participante : Excusez-moi. Vous n'avez pas dessiné sur les plans l'usine pour désaler l'eau, par exemple ? Tout ça, ce n'est pas dessiné. Ce n'est pas dessiné !

S. SCHNEIDER : Non, elle n'est pas dessinée, parce qu'elle se trouverait dans l'usine, comme les électrolyseurs. Elle ne serait pas visible. Elle serait à l'intérieur.

La même participante : Et l'arrivée des lignes électriques, tout ça, cette zone ?

R. DUPUY : On va reprendre. Je pense que les réponses ont déjà été fournies. Monsieur a levé la main. On reprend le débat. Monsieur, monsieur, monsieur DALCOL, monsieur MARQUIS. Je suis désolé. On va essayer de respecter pour ne pas frustrer tous les gens qui ont envie de parler. On pose sa question, on donne son avis. Après, on attend la réponse, et on change. Si on fait un débat salle comme ça, individuellement avec tout le monde, il faut venir aux permanences, pas dans les réunions. Monsieur, vous avez la parole sur ce principe. On vous répond et après, on donne la parole à monsieur derrière moi, Monsieur DALCOL, Monsieur MARQUIS.

Hors micro 01.03.42

(*Brouhaha*)

R. DUPUY : Plein de gens demandent la parole.

Hors micro 01.03.50

R. DUPUY : Mais justement. On va lui donner la parole juste après. Allez-y.

Un participant : Je me présente. Jean-Louis SANIAL, porte-parole du Collectif « Sauvons nos étangs ». Je m'exprime ce soir au nom des 800 adhérents de ce Collectif parmi lesquels (*Applaudissements*)... Je voudrais rebondir sur la remarque préliminaire faite sur les hommes et les femmes. Effectivement, dans mes adhérents, je peux dire que j'ai 62 % de femmes (*Applaudissements*) donc les femmes sont très sensibles à la cause environnementale, et j'aurai la possibilité la semaine prochaine de vous présenter la toute jeune vice-présidente de notre Collectif qui est une très jeune Fosséenne. Je ferme la parenthèse.

Je vais m'exprimer uniquement sur les deux points qui nous sont ouverts pour l'instant. Sur l'électricité et sur l'eau.

Sur l'électricité, la question a été abordée à la réunion publique de Fos. À une question, il nous a été répondu que le coût financier, le coût économique de la ligne électrique haute tension était confidentiel. On en prend bonne note, mais je pense que si les investisseurs sont très sensibles aux différents coûts du projet, les citoyens devraient aussi avoir accès à ce type d'information pour se faire leur propre idée ; un peu de transparence économique, c'est aussi bien que la transparence technique.

On nous a présenté, la diapo est encore sous nos yeux, le point de départ de la ligne électrique haute tension, 225 kV, et le point d'arrivée, mais on nous dit que le tracé est inconnu. Entre les deux, c'est un petit détail, il y a la ville de Fos. Va-t-on avoir un contournement et cela ne va pas être 10, mais 30 km de lignes, mais sinon, ce serait quand même intéressant que l'on connaisse le ou les tracés ou les scénarios envisagés, parce que cela va avoir un impact très important pour la population.

Concernant l'eau, j'ai bien pris note que vous évoquez deux pistes possibles : celle de l'eau salée, et celle de l'eau douce. Vous avez vous-même indiqué que le traitement de l'eau salée coûte très cher. Moi, je ne crois pas du tout au scénario selon lequel vous prendriez de l'eau de mer. Je pense que vous allez prendre de l'eau douce. Vous avez indiqué à Fos-sur-Mer que vos besoins seraient énormes, 2 millions – vous me direz si je me trompe – de m³ d'eau par an, douce, ou salée qu'on rend douce à un coût exorbitant, donc c'est de l'eau douce qui va être utilisée. Je rejoins le propos de quelqu'un tout à l'heure qui disait que l'on connaît des périodes de canicule et que le citoyen, on lui demande de ne plus arroser son jardin ou de ne plus remplir sa piscine, ce qui peut avoir quelque chose de choquant pour nous. Cela nous inquiète beaucoup, cet approvisionnement en eau.

J'aurais beaucoup d'autres choses à dire sur d'autres points, mais je respecte votre ordre du jour. Juste une phrase pour dire qu'au final, nous sommes évidemment totalement opposés au projet HyVence, aussi bien à la couverture des étangs par des panneaux photovoltaïques, qu'à la construction d'une usine d'hydrogène sur ce site. (*Applaudissements*)

R. DUPUY : Une réponse très rapide pour RTE. Après, madame, monsieur, monsieur... On y va. De toute manière, vous prendrez la parole dans cette séquence. Allez-y.

A. ASTIER : Sur le volet électrique, il y a eu 2 questions. Merci pour votre question. Et une question sur le coût. Nous avons répondu sur le site. Le coût d'une liaison électrique souterraine est très variable, il dépend de la nature des sols traversés, du prix des matières premières, de l'ensemble de l'environnement de la liaison électrique, il est donc excessivement variable. Par ailleurs, il y a un contrat entre RTE et l'industriel, le coût du raccordement électrique est compris dans le coût global du projet qui avait été rappelé, donc autour de 700 M€. Voilà pour la partie coût de la liaison.

Ensuite, sur le tracé, je reviens sur ce qui a été présenté auparavant. Effectivement, à ce stade, on l'a rappelé, on est en concertation préalable, l'ensemble des aspects techniques n'est pas défini, à la fois sur le projet, on l'a vu, et également sur le raccordement électrique qui dépend de la concertation Fontaine, procédure que nous devons suivre, c'est la loi, qui sera suivie avec les élus et les associations, je l'ai rappelé tout à l'heure. Vous le dites, il y a la ville de Fos au milieu. Cette concertation amènera à éviter et faire en sorte de prendre en compte l'ensemble des contraintes paysagères, environnementales, d'urbanisme, pour définir ce qu'on appelle le fuseau de moindre impact. À ce stade, je ne peux pas vous en dire davantage, effectivement, sur le tracé.

R. DUPUY : Madame. Moi, j'alterne. On me dit « madame ». Après, il y a monsieur en bleu à lunettes, et Monsieur DALCOL.

S. SCHNEIDER : Peut-être une réponse sur la ressource en eau. Je ne veux pas laisser dire... Vous avez là encore parlé de « déloyauté », je crois. Je ne peux pas vous laisser dire ça. La ressource en eau – et vous n'en n'avez pas le monopole – nous en sommes conscients et nous sommes aussi conscients du respect de l'environnement. (*Brouhaha*) Pourquoi cette ressource en eau ? (*Applaudissements*) Merci. Merci. Mais oui. Mais oui ! Vous savez, tous les gens qui travaillent sur ce projet ne sont pas là pour saccager l'environnement, bien au contraire. (*Brouhaha*) Maintenant, revenons-en s'il vous plaît aux faits. La ressource en eau. De quoi avons-nous besoin ? Si on parle un peu technique. 15 000 tonnes d'hydrogène – pour les produire, on a besoin d'un peu moins de 150 000 m³ d'eau, d'eau douce traitée. Cette eau douce traitée, le processus de traitement par l'eau de mer nécessite à peu près 4 fois plus, donc à peu près 600 000 m³ d'eau de mer.

Cette eau de mer, effectivement, vous avez raison, le processus de désalinisation et de déminéralisation coûte quelque chose en énergie. Par contre, en relation avec la production sur le site, c'est marginal. On parle de même pas quelques pour mille. De la production. Pour réaliser cette désalinisation, c'est un élément marginal. La ressource en eau douce, par contre, elle, aura un coût que n'a pas la ressource en eau de mer. Donc nous faire le procès, monsieur, que nous allons privilégier l'eau douce au détriment d'autres ressources, c'est un faux procès. C'est un mauvais procès.

R. DUPUY : Madame, vous avez la parole.

Une participante : Je suis de Port-de-Bouc depuis 30 ans et depuis 30 ans, je circule dans la colline de Castillon. Je traverse les deux étangs pour aller sur Fos.

Hors micro : Nous aussi !

La même participante : Là où on va construire, moi, je traverse. Ce que je voulais dire à la première personne qui est intervenue, vous nous avez montré un plan de masse sur l'environnement. J'aurais voulu savoir comment vont faire les personnes qui vont travailler sur le site, si elles vont venir en hélicoptère, parce que je n'ai pas vu de route. Je n'ai pas vu de route ! (*Applaudissements*)

S. SCHNEIDER : Un chemin d'accès existe aujourd'hui et longe les rives de l'étang d'Engrenier.

La même participante : Oui, c'est un chemin, un sentier ! Parce que quand on parle de route, je pense que c'est au moins 10 ou 12 mètres que vous allez prendre pour construire une route !

S. SCHNEIDER : Non. Pour l'exploitation, il y aura 30, maximum 40 personnes sur le site. (*Brouhaha*) Mais laissez-moi terminer !

La même participante : Non, mais la route ?

S. SCHNEIDER : 30 à 40 personnes, avec une exploitation en 3x8.

La même participante : Deuxième question... Pardon.

C. TOULEMONDE : Madame, excusez-moi. Je vais juste préciser, en fait, sur la largeur de la route, puisque c'est votre question. La piste actuelle empruntée par nos opérateurs pour accéder jusqu'à la station d'Engrenier, tous les jours, pour faire leur ronde, ils accèdent par une route ou une piste qui a à peu près une largeur de 5 m. C'est une largeur définie avec les services de secours et de pompiers qui permet de pouvoir acheminer les camions de pompiers

en cas de problème, à la fois pour des risques incendie ou des secours à personne. En fait, l'objectif n'est pas d'agrandir des routes et de faire une double-voie, pas du tout, c'est bien évidemment de conserver la route, mais de manière suffisante et nécessaire pour que des camions de secours puissent accéder. On travaille avec le SDIS, les secours d'intervention, du 13.

La même participante : Merci, madame. Ma deuxième question...

R. DUPUY : Allez-y, madame, votre deuxième question. Après, c'est monsieur en bleu qui s'impatiente. Mais il va prendre le temps, lui aussi.

La même participante : Sur ce plan, on ne montre pas l'emplacement de TRAPIL, réserve d'essence de tout le sud-est. Alors...

F. OSTAPOFF, Géosel : Effectivement, vous faites bien de le préciser. C'est un point que je vais aborder dans la présentation d'après, dans la sécurité industrielle, où effectivement on a fait un plan pour préciser un petit peu l'emplacement du dépôt TRAPIL.

R. DUPUY : Monsieur en bleu, Monsieur DALCOL après. Monsieur.

Un participant : Je voulais revenir au projet d'électrolyse. Parce que l'électrolyse, comme le dit ce monsieur, il y a un courant continu qui va traverser le bac, et il va sortir de l'hydrogène, de l'oxygène, du chlore – personne... – et de la soude. Pourquoi choisit-on ce lieu entre les deux étangs et pas ailleurs ? Si on a des panneaux solaires, on produit de l'électricité, on en adresse, Monsieur ASTIER pourrait le dire, on le ramène beaucoup plus loin sur le port autonome, et la ligne haute tension que vous allez enterrer qui va avoir un coût abominable, cela permet de l'envoyer en aérien. Vous ferez une économie énorme et vous n'aurez pas besoin de faire l'usine au milieu des deux étangs. (*Applaudissements*) Sauf que la réalité, c'est pourquoi on veut se mettre sur ces étangs ? Parce qu'il y a de la saumure. Pour faire l'électrolyse du sel, c'est le plus simple, et les industriels, ils le connaissent.

K. CZORA : Merci monsieur. Monsieur DALCOL.

R. DUPUY : Juste une réponse très rapide, et après, Monsieur DALCOL.

S. SCHNEIDER : Le processus d'électrolyse, on ne va pas fabriquer de chlore +et on ne va pas fabriquer de soude. Non.

Une participante : Monsieur, monsieur ! Si je peux...

R. DUPUY : Non, non !

S. SCHNEIDER : Et ce n'est pas un sous-produit... le chlore...

Le même participant : Si vous n'avez pas besoin de fabriquer du chlore, mais que de l'hydrogène, ce qui sort des panneaux, à part des transformateurs-élévateurs, vous le transformez en 20 k, en ce que vous voulez, vous le renvoyez en basse tension, il n'y a pas besoin d'enterrer la ligne, vous la renvoyez sur le port autonome, et on n'a pas besoin d'enterrer la ligne de 225 kV.

R. DUPUY : D'accord. Monsieur DALCOL. On a bien noté votre remarque pour produire de l'électricité sans l'usine. D'accord. Monsieur DALCOL, vous avez la parole.

Gilbert DALCOL : Bonsoir, messieurs-dames. Tout d'abord, j'aimerais bien informer les gens, donc moi je suis dans une association de mon quartier, des riverains, je suis avec Romuald MEUNIER, son vice-président, avant, j'étais un ancien conseiller municipal toujours de l'opposition, je me suis toujours battu pour l'intérêt général.

Ce que je voulais dire, s'il y avait Charles PASQUA, il vous aurait dit « c'est une grosse mascarade ». Pourquoi ? En effet, vous avez fait votre réunion publique, c'est un fait, mais ce qui s'est passé, c'est que nous, en tant qu'association, on avait déjà signalé qu'on était contre ce projet. Le 30 novembre, le premier magistrat de Fos s'est permis d'adresser un courrier à la Métropole demandant à modifier les zones naturelles des deux étangs, de pouvoir modifier son PLU pour les faire passer en friche industrielle. Cela s'est fait le 30 novembre, donc rappelez-moi quand a démarré votre concertation ? Elle a démarré le 27 mars. Premier point.

Le 22 février, la Métropole répond que c'était positif. (*Brouhaha*) Le 27 décembre, un décret a été pondu, personne n'en parle. Au niveau ministériel. Nous, le 4 janvier, nous avons eu une réunion au GPMM à la Fossette, c'était le projet GravityHy. On s'est rendu compte, notre Président m'a fait la remarque, j'ai la photo si vous voulez la voir, il m'a dit « on voit la publicité du panneau d'HyVence avec dessus GP Marseille-Fos ». Ça veut dire quoi, tout ça ? Nous, on n'était pas au courant.

Mieux encore. GravityHy, H2V, CARBON ont distribué des tracts dans les boîtes aux lettres pour informer la population. Vous, c'était incognito. Il a fallu que nous, association, on dénonce, qu'on monte un collectif. Je me suis tapé des milliers de personnes en contact sur les 4 communes Port-de-Bouc, Fos, Saint-Mitre et Istres – personne n'était au courant, messieurs-dames, personne n'était au courant ! (*Applaudissements*) On n'est pas des menteurs, c'est une réalité.

Et je peux vous assurer que les gens sont contre ce projet ! Pourquoi ? C'est le seul lieu qui reste aux Fosséens et aux communes d'espace vert pour promener, se dépenser, déstresser, ils vont là-bas. On voit ces étangs tels qu'ils sont, ils peuvent être roses, bleus, blancs, rouges, on s'en fout, on voit les vagues, on déstresse. On revit. Si ce projet se réalise, demain, toute la biodiversité... D'abord, nos étangs sont des étangs, pas des bassins, nos étangs, je regrette, ils sont malades parce que Géosel les a rendu malades. (*Applaudissements*) Et vous, là-dessus, vous voulez encore remettre une couche, mettre du sel marin, il aurait pu faire 10 m de profondeur, il doit faire 2 m maintenant d'eau, entre parenthèses, vous avez stocké le sel comme ça... Passons. Vous allez faire fuir derrière tous les gibiers, on était avec Monsieur Romuald MEUNIER, notre Président, pas loin de là, on a vu des poules faisanes, des animaux, il y a des flamands roses – tout ça va disparaître. Mais ce qu'il y a de plus grave, messieurs-dames, c'est que l'étang du Pourra, Castillon, tout ce qui est autour, du moment que vous avez une industrie, tout disparaît, le gibier disparaît.

Autre point, ce qu'il y a d'important, Port-de-Bouc est une ville que j'aime bien, comme Martigues, j'aime bien ma région, beaucoup de gens de CE viennent, font des randonnées, qu'ils soient d'Arles, de Marseille, de Nîmes, vous allez sur internet, vous voyez les associations qui viennent faire des randonnées. Ces gens-là, ils viennent à Castillon, ils font l'étang du Pourra, Saint-Blaise, ils reviennent par l'étang de Lavalduc et de l'Engrenier et ils repartent. Et ces gens-là, il y en a qui campent ici, qui mangent dans les restaurants, qui dorment dans les hôtels, il y en a que j'ai côtoyés qui viennent de l'Ardèche, de Lorraine qui campent et sont dans les hôtels. Cela veut dire qu'on va encore à l'encontre des commerçants.

Ensuite, vous parlez de RTE. Vous dites que vous allez faire en gros 10 km de lignes enfouies. Comment, depuis les années 90, nous, on se bat pour que celle des arènes qui passe à Fos, la 225 kV soit enfouie, et elle n'a jamais été enfouie ! Là, vous avez le pognon pour enfouir ! (*Applaudissements*)

Autre point. Vous avez oublié de dire qui il y a comme actionnaires derrière. (*Brouhaha 01.21.00*) Je vous ai demandé qui étaient les conseillers de Géosel HyVence. On ne m'a pas

répondu. Moi, je dis qu'il y a quelque chose de louche là-dessus. De louche. Je n'ai jamais vu une mascarade pareille !

R. DUPUY : On va vous répondre, Monsieur DALCOL. Il y en a d'autres qui veulent parler. On va vous répondre.

G. DALCOL : Attendez, je n'ai pas fini. Ce seul endroit, nous, les bipèdes qui sommes ici, on ne voit jamais l'ARS. Pourquoi l'ARS n'est jamais là pour la santé et l'impact que allez transmettre. Parce que vos panneaux photovoltaïques, vous les mettez sur la flotte pour qu'ils refroidissent, mais il y aura un impact aussi de chaleur sur les communes alentour et la végétation. Ça, personne ne le dit ! (*Applaudissements*)

Donc tenez-vous-le pour dit, les 4 communes... D'ailleurs, vous avez vu le Maire de Saint-Mitre qui s'est exprimé dernièrement, Monsieur Vincent GOYET, le Maire d'Istres, exactement pareil, et on verra à la suite ce qui se passera. Je vous remercie de votre écoute. (*Applaudissements*)

R. DUPUY : On a noté et enregistré la position de Monsieur DALCOL sur les actionnaires. On a noté aussi la demande de l'ARS. Sur les actionnaires et le « louche » des actionnaires, on y va.

S. SCHNEIDER : Sur le « louche », je ne pourrai pas répondre, mais sur les actionnaires, c'est transparent, c'est indiqué. Vous avez TSH à hauteur de 76 %, Total à hauteur de 3,4 %, et vous avez Petroineos à hauteur de 19,9 %. D'accord ?

(*Brouhaha 01.22.33*)

S. SCHNEIDER : Je vais vous le détailler, TSH. C'est Ardian à 85 % et EDF à 15 %.

(*Brouhaha 01.22.45*)

S. SCHNEIDER : Là-dessus, il y a une totale transparence sur l'actionnariat de Géosel, c'est public, ce n'est pas une information... c'est complètement public.

R. DUPUY : Le slide sur l'actionnariat de Géosel est sur le site internet, il a été présenté à la dernière présentation. Monsieur MARQUIS, et après on passe à la deuxième séquence, mais vous pourrez revenir sur les questions. Monsieur MARQUIS.

C. MARQUIS : Je vais essayer d'être très bref, parce que, effectivement, vous avez compris que je souhaite rapidement arriver à la dernière séquence. Merci en tout cas de nous avoir ainsi énuméré tous ces philanthropes et tous ces mécènes, tous ces amis de l'environnement. Cela nous a réconfortés. (*Rires*)

Je vais aborder plusieurs questions, très rapidement. Il y a un thème qui ressort des différentes interventions, c'est celui de la déloyauté. Des termes forts ont été utilisés : mensonges, mascarade. Systématiquement, et on peut vous comprendre, messieurs, puisque mesdames ne se sont pas indignées, certaines personnes se sont indignées – Monsieur BENBRIK notamment. Monsieur BENBRIK je vous propose, lors de la dernière étape de ce débat, de mettre non pas votre loyauté, elle n'est pas en cause, mais celle de votre dossier à l'épreuve des faits, lorsque nous examinerons tranquillement, techniquement ce qui est présenté sur la biodiversité.

J'ai quelques questions très précises à poser, qui ne sont pas du tout polémiques. Si, quand même, un point sémantique. « Eau industrielle », monsieur, non, on ne peut pas passer ça, je sais que c'est un terme très utilisé. L'eau, monsieur, n'est pas « industrielle », c'est l'eau de la

Durance, c'est l'eau du Rhône, c'est le bien commun, l'eau, monsieur, elle n'appartient pas à l'industrie. Ne vous appropriez pas l'eau de tout le monde. (*Applaudissements*)

Troisième point, très rapide aussi, sur les impacts cumulés de ce projet. Parce que finalement, on nous présente de façon extrêmement sommaire les impacts environnementaux d'HyVence, mais on n'aborde pas toutes les conséquences – cela a été soulevé par plusieurs personnes dans la salle – toutes les conséquences qui ne sont absolument pas annexes et qui vont se cumuler à l'impact direct du projet HyVence, notamment les apports d'eau – vous avez envisagé, comme ça, de tirer une canalisation entre l'usine hydroélectrique de Saint Chamas pour amener l'eau de la Durance jusque dans ce secteur ; ah bon, et par où allez-vous passer ? Quelle portion du territoire allez-vous traverser ? On a évoqué les lignes à haute tension. On a évoqué aussi les *pipelines* pour évacuer l'hydrogène. Tous ces éléments font partie du projet HyVence. Tous ces éléments devraient être présentés en même temps que le projet HyVence pour appréhender de façon totale et globale son impact environnemental.

Enfin, dernier point – c'est une question purement technique. EDF a négocié récemment avec le GIPREB la possibilité d'augmenter sa production d'électricité en hiver, en augmentant donc la quantité d'eau rejetée dans l'étang de Berre, et de la réduire en été. L'argument était le suivant : c'est en hiver qu'on a besoin d'électricité, et en été, le réseau n'est pas saturé, on n'a pas besoin d'électricité. Or vous nous proposez exactement le contraire. Pourquoi ? (*Applaudissements*)

R. DUPUY : On répond à ces questions et on passe à la séquence sécurité après.

S. SCHNEIDER : L'eau industrielle n'est pas une invention de Géosel, c'est ainsi que l'appellent les fournisseurs d'eau pour les industriels.

Ensuite, on ne s'approprie pas l'eau, on a posé la question à des fournisseurs qui nous ont répondu et qui proposent quelque chose pour ce projet ou qui ont l'intention de le faire. On vous a expliqué tout à l'heure, et je le redis avec force, que nous privilégions l'eau de mer. Je ne peux pas le dire autrement. Maintenant, vous voulez l'entendre ou pas. On privilégie l'eau de mer.

Ensuite, les énergies renouvelables, le solaire en fait partie. Malheureusement, c'est comme ça, le soleil brille la journée et pas la nuit. Le vent, quand ce sont des éoliennes, souffle quand il souffle, pas forcément quand on en a besoin pour produire de l'énergie. Le dilemme, ce n'est pas que nous, c'est bien celui des énergies renouvelables, il faut un mix énergétique, ce n'est pas moi qui le dis, on a des spécialistes, il faut d'autres sources qui permettent d'équilibrer en tout temps le réseau. C'est comme ça. Mais sans énergie renouvelable, on ne fera pas la transition énergétique.

R. DUPUY : Merci. On y reviendra. Je vous redonnerai la parole, Monsieur MARQUIS, juste après.

On va passer à la séquence sur la sécurité industrielle, les risques, puisqu'on en a parlé. Je vais demander à Flore OSTAPOFF et à Monsieur Jean-Philippe PELOUX de la DREAL de venir faire la présentation, rapide, telle qu'elle était prévue, et on reprendra sur les questions de la même manière. Je remercie RTE et Stéphane SCHNEIDER qui seront toujours disponibles pour répondre aux questions.

F. OSTAPOFF : Bonsoir à tous. Flore OSTAPOFF, Directrice hygiène sécurité sûreté et environnement de Géosel. J'ai également en charge la partie du montage des dossiers administratifs pour l'ensemble des activités de Géosel et en particulier pour le projet HyVence. Je suis accompagnée de Monsieur PELOUX.

J. P. PELOUX, DREAL : Bonjour à tous. Jean-Philippe PELOUX. Je suis de la DREAL PACA, service de l'État en charge de coordonner l'instruction à l'issue de cette phase de concertation préalable si l'industriel décide d'aller plus loin et de déposer une demande d'autorisation pour ce projet, ce sera notre service qui assurera la coordination de l'instruction.

F. OSTAPOFF : Je tiens juste à préciser que nous sommes dans des phases d'études, mais dans la phase d'études, il n'y a pas de gros mot. En fait, c'est juste qu'on réfléchit pour l'instant, on fait l'analyse des différents scénarios possibles. On va mettre en avant toutes les questions de sécurité, d'environnement, de biodiversité bien sûr, à la fois techniques, dont les différents procédés, et également financiers et réglementaires. En fait, on analyse tous ces points et on va définir ensuite, de ce qui ressort par rapport à toutes ces analyses, des points qui seront les plus avantageux pour le projet et les moins impactant pour tous les éléments extérieurs.

Juste pour reprendre un petit peu les questions posées, on vous a fait le point sur les principaux produits présents sur le site. On a effectivement deux grandes étendues d'eau en saumure saturée. C'est-à-dire que vous avez la salinité représentée sur l'écran, vous avez l'eau douce qui a donc du sel inférieur à 0,5 %. La saumure, le produit qu'on utilise dans ces fameux bassins de Lavalduc et d'Engrenier, est supérieure à 50. C'est-à-dire que c'est saturé en sel. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'en fait, c'est un stockage stratégique d'hydrocarbures à Manosque. Le volume des saumures contenues dans ces bassins correspond au volume d'hydrocarbures que l'on stocke à Manosque. C'est un procédé de stockage souterrain qui a été défini à la fin des années 60.

Comme on a déjà cet usage de la saumure pour notre stockage à Manosque, on a étudié la faisabilité de faire du photovoltaïque flottant, ce qui évite de récupérer un foncier, c'est-à-dire terrestre, où on pourrait couper des arbres, détruire un certain nombre d'éléments naturels (*Brouhaha*)... Je ne vous entends pas. Laissez-moi finir.

Hors micro 01.31.21. Brouhaha

F. OSTAPOFF : Monsieur, l'étang de Berre est utilisé pour d'autres choses. Moi, je vous explique que les étangs qu'on utilise sont déjà utilisés pour les stockages stratégiques d'hydrocarbures. (*Brouhaha*)

Les autres produits qu'on va avoir pour ce projet sont l'hydrogène et l'oxygène. Effectivement, dans l'électrolyseur, comme on vous l'a présenté précédemment, on va donc utiliser de l'eau...

K. CZORA : S'il vous plaît, monsieur. Laissez Florence OSTAPOFF terminer. Je vous passerai après la parole si vous avez des commentaires. On peut revenir sur les slides qui vous intéressent. C'est juste qu'elle n'arrive pas à finir sa présentation, on n'arrive pas à enregistrer, on n'arrivera pas à faire le compte-rendu. Essayons chacun de parler à son tour, s'il vous plaît.

F. OSTAPOFF : L'hydrogène et l'oxygène sont les deux produits qui vont sortir de l'électrolyseur, puisqu'on fait de l'électrolyse de l'eau. Les produits qui vont être utilisés, c'est pour faire ce traitement de l'eau. On vous a expliqué qu'on allait avoir soit une station de traitement de l'eau salée, soit de l'eau industrielle. Comme l'eau qu'on doit mettre dans l'électrolyseur doit être extrêmement pure, on va utiliser des produits pour traiter cette eau et la purifier.

Tout à l'heure, vous avez évoqué les histoires des rejets. En sortie d'électrolyseur, on va avoir de l'hydrogène, de l'oxygène et on va également avoir, en effet, une petite partie d'eau et des résidus de sel qu'on est en train d'analyser pour savoir si on peut les rejeter dans les deux bassins de saumure déjà existants, sachant qu'on fait déjà des contrôles de qualité de l'eau dans les étangs (*Brouhaha*). Avec de la saumure qui contient énormément de sel, on va rajouter une poignée de sel...

G. VASTEL : Juste une minute. Il faut arrêter de parler tous en même temps. On ne comprend pas. Je comprends, vous n'êtes peut-être pas d'accord avec la présentation qui est faite (*Brouhaha*), moi, je ne veux pas juger cela. Mais essayons d'entendre, quand même.

Hors micro 01.33.35 : Que Géosel fasse un effort ! Qu'il arrête d'appeler « bassins » des étangs qui existent depuis des milliers d'années ! Ce ne sont pas des bassins ! Les bassins, c'est fabriqué par l'homme !

Hors micro 01.33.48

K. CZORA : C'est noté. Flore, on continue.

F. OSTAPOFF : Je ne sais pas quoi répondre à ça...

K. CZORA : Non, on ne répond pas, on continue.

F. OSTAPOFF : Bon. La slide suivante, s'il te plaît.

Hors micro 01.34.00

F. OSTAPOFF : L'hydrogène est un produit qui est réglementé. C'est un gaz qui est largement utilisé dans l'industrie (*Brouhaha*) notamment locale, depuis longtemps. Actuellement, les industriels utilisent principalement de l'hydrogène gris, c'est-à-dire qu'on fait de la production d'hydrogène à partir d'hydrocarbures.

Aujourd'hui, le procédé qu'on propose est pour faire ce qu'on appelle de l'hydrogène vert, c'est-à-dire qu'il n'est pas produit avec une décomposition d'un hydrocarbure, donc de l'essence, du gasoil, mais à partir d'énergie verte, renouvelable. C'est-à-dire du photovoltaïque. C'est cela, en fait, la subtilité dans la production de cette énergie.

L'hydrogène, vous avez tout à fait raison, est un gaz dangereux et inflammable. Mais sa particularité est qu'il est extrêmement léger, c'est le gaz le plus léger qui existe. De par cette légèreté, il se dissipe tout de suite dans l'air.

Là, vous avez la représentation de la rubrique ICPE – Installation classée pour la protection de l'environnement – directement issue du Code de l'environnement qui permet de définir si un site, par les quantités de produits qui vont être utilisés dans son activité, va dépasser les seuils, c'est-à-dire les limites de quantité, de volume définis par la réglementation. En fonction de cette quantité, la réglementation – vous avez les chiffres ici qui va vous dire si c'est un site SEVESO seuil haut – il faut avoir une quantité d'hydrogène supérieure à 50 tonnes – SEVESO seuil bas, si on est supérieur à 5 tonnes ; si on est inférieur à 5 tonnes, le site sera sous AUTORISATION.

Aujourd'hui, effectivement, on n'a pas finalisé toutes les études puisqu'en fait, on travaille sur l'étude de dangers avec les cabinets d'experts. L'objectif est d'être inférieur à 5 tonnes pour avoir un site sous AUTORISATION. Actuellement, dans les calculs que l'on a fait, on serait compris entre 1 et 5 tonnes. (*Brouhaha*) Et on travaille sur ce procédé pour justement minimiser les quantités d'hydrogène. (*Brouhaha*)

L'autre produit, effectivement, qu'on a évoqué en sortie d'électrolyseur, c'est l'oxygène. Comme l'hydrogène, c'est un produit qui est classifié dans la réglementation française. Notre objectif avant tout est de valoriser cette molécule. On fait tout pour trouver des débouchés pour mettre en valeur cet oxygène. À ce jour, on a réalisé une étude de marché pour connaître les différents usages possibles avec cette molécule, ce que l'on peut faire, si des clients et des personnes seraient intéressés, et identifier les différentes utilisations qu'on pourrait en faire. À

partir de juin 2024, dans les deux mois qui arrivent, on va avoir la participation à l'étude PIICTO.

Vous avez ici des seuils représentés, parce que l'oxygène peut aussi déclencher des seuils SEVESO seuil haut ou SEVESO seuil bas. Si on veut être SEVESO seuil bas, il faut être supérieur à 200 tonnes. Or, nous, dans le projet, on est sur une quantité envisagée inférieure à 20 tonnes. On ne sera pas non plus classé SEVESO avec l'oxygène ni avec l'hydrogène. (*Brouhaha*)

Vous avez évoqué les *pipelines*, les canalisations de transport. Ici, on vous a fait une représentation des deux étangs, avec le Plan d'Aren au milieu. Pour des raisons de sûreté que vous comprendrez, je ne peux pas donner le nom des différents transporteurs, des confrères, pour la sûreté des installations. Les traits blancs sont ce qu'on appelle déjà des faisceaux de passage de tracé de *pipelines*. Vous pouvez très bien, lors de vos promenades – d'ailleurs, vous le faites tous les jours, j'en suis sûre – passer au-dessus de *pipelines*. Le trait en bas et toute la partie à l'Est des étangs, vous êtes sur des faisceaux de *pipelines*. À peu près 6 confrères ont des *pipelines* qui traversent cette zone.

Tout à l'heure, une dame a évoqué le stockage de l'OTAN. Tout à fait. Il est situé en bas de l'étang d'Engrenier sur la partie droite, et effectivement deux des *pipelines* de l'OTAN traversent le Plan d'Aren – c'est le petit trait horizontal.

Tout à l'heure, on a expliqué qu'on travaille d'arrache-pied pour minimiser les quantités à l'intérieur de l'usine en hydrogène et en oxygène, puisque ce sont les deux produits qui présentent le plus de risque. On va réaliser une étude de dangers, avec un certain nombre d'experts qui font des calculs avec différents paramètres physico-chimiques : températures, pressions, débits. On identifie tous les risques : incendie, surpression, explosion, inondation, etc., on en a toute une liste. On les analyse tous, on les prend tous en compte.

On fait une première analyse qui s'appelle une analyse préliminaire. Une fois qu'on a identifié tous ces risques, on a déjà une idée un peu plus précise de ce qui va se passer. Là, on va analyser les dangers physiques, le thermique et la surpression, c'est-à-dire le feu et l'explosion. On va également identifier tout ce qui touche au danger pour la santé humaine et animale, c'est la toxicité, et également pour l'environnement – tout ce qui va être susceptible de créer des pollutions accidentelles.

Une fois qu'on a identifié tout cela dans cette analyse préliminaire, on va identifier différents scénarios possibles. C'est-à-dire que pour chaque danger, on va se mettre dans une situation et identifier tout ce qui peut se passer. On va les rentrer dans un logiciel savant qui va nous faire des modélisations. Là, on va pouvoir identifier quels sont les principaux scénarios majorants qui vont présenter des risques en termes d'incendie et d'explosion – pour le cas d'HyVence, puisque nous n'avons pas de produits toxiques pour la santé ni dangereux pour l'environnement. On est juste sur des produits oxygène et hydrogène qui vont créer du thermique – risque d'incendie – ou de surpression – risque d'explosion.

Par rapport à tout cela, une fois qu'on a identifié ces différents risques, on va mettre des mesures de prévention et de protection en place pour diminuer encore ces risques.

Avec l'administration et la réglementation, on a une matrice de risque, c'est-à-dire une probabilité multipliée par une gravité. On a une gravité cotée de « désastreux » à « modéré », et des probabilités qui vont de A à E. Je vous ai épargné les chiffres qui vont derrière et la complexité – je crois que Monsieur PELOUX représente la matrice de manière complète – pour que ce soit bien visuel. Quand on fait l'analyse des différents scénarios et qu'on se trouve dans une zone rouge, c'est-à-dire inacceptable, on met en place un certain nombre de

mesures qui vont nous permettre de protéger ou diminuer le risque. Plus on protège, plus on diminue la probabilité d'arrivée de cet incident ou accident. Une fois qu'on a mis un certain nombre de mesures de prévention et de protection, on arrive dans la matrice dans les cases vertes – là, c'est acceptable.

Pour répondre à la question d'une dame tout à l'heure qui était au milieu de la salle, en ce qui concerne le PPRT de l'OTAN – Plan de prévention des risques technologiques – vous avez à nouveau la zone d'études avec les deux étangs et le Plan d'Aren, sur la partie basse de l'étang d'Engrenier, le stockage de l'OTAN et son PPRT. Actuellement, vous avez sur la partie Est de cette zone un PPRT déjà existant.

Hors micro 01.43.40

F. OSTAPOFF : Pardon, madame, en fait, le PPRT existe déjà.

Hors micro 01.43.49

F. OSTAPOFF : Si ! En fait, ce PPRT est le PPRT de l'OTAN. Oui !

Hors micro 01.44.00

F. OSTAPOFF : Non. Pas du tout. Parce que l'usine qu'on veut mettre, nous, est sur le Plan d'Aren, cela n'a rien à voir.

Hors micro 01.44.10 : Alors pourquoi en parler ?

R. DUPUY : Parce que la question a été posée.

F. OSTAPOFF : La question a été posée, je me permets de répondre à la question posée.

R. DUPUY : La question a été posée. Monsieur PELOUX, peut-être, sur votre intervention.

Hors micro 01.44.20

F. OSTAPOFF : Oui, excusez-moi, madame...

Hors micro 01.44.29

F. OSTAPOFF : Vous faites bien de le préciser. Le stockage de l'OTAN, ce sont en fait des stockages aériens, des grands bacs qui contiennent des hydrocarbures – essence, gasoil, naphta... (*Brouhaha*)

Hors micro 01.44.44

Hors micro 01.44.50 : Ils ne sont pas aériens.

F. OSTAPOFF : Excusez-moi, mais...

Hors micro 01.44.53

F. OSTAPOFF : Oui. Ils sont semi-enterrés. Cela reste des réservoirs aériens au sens de la réglementation, et dans ces analyses de risque, dans la prise en compte de ces risques, il y a effectivement un PPRT.

Hors micro 01.45.13 : C'est un sujet que vous ne devriez pas aborder en public.

F. OSTAPOFF : Excusez-moi, monsieur, la question a été posée. Donc je me permets de répondre aux questions qui ont été posées, comme je l'ai fait déjà pour vous.

R. DUPUY : En présence des services de l'État. Monsieur PELOUX, peut-être.

F. OSTAPOFF : Je laisse la main à Monsieur PELOUX.

J. P. PELOUX : Je ne vais pas faire de scoop sur le projet, je vais rester sur des principes assez généraux. Je vais simplement rappeler des éléments sur ce qu'est une installation classée, préciser les choses sur SEVESO – on a vu que le site ne serait pas forcément SEVESO si le projet continue. Je vais apporter des éléments aussi, si on va au-delà de la concertation préalable, sur la phase d'instruction avec vraiment toutes les étapes un petit peu détaillées, y compris l'enquête publique.

Juste un rappel sur les Installations classées. Globalement, ce sont les sites industriels qui présentent des inconvénients, des risques. Cette réglementation est ancienne, elle date, après 1794, du décret de 1810, premier texte en matière de protection de l'environnement. Cela a beaucoup évolué depuis, aussi à l'issue de différents accidents industriels qu'on a eus, dont AZF – il y a eu de fortes évolutions réglementaires derrière, j'en parlerai tout à l'heure sur la partie étude de dangers.

Les grands principes. À l'issue de procédures d'autorisation que je vais décrire, il y a des arrêtés d'autorisation définis et pris par le Préfet qui permettent à des sites industriels de fonctionner, mais avec un certain nombre d'obligations. On va parler de « prescriptions » qui sont inscrites dans un arrêté préfectoral.

Leur objectif va être de prévenir les nuisances, les pollutions et les risques.

Une nomenclature définit toutes les activités qui sont classées. On a vu tout à l'heure un exemple avec la rubrique hydrogène. Cela fait partie en effet de la nomenclature sur les installations classées.

Il y a un principe de proportionnalité, avec 3 régimes : la déclaration, l'enregistrement, l'autorisation, avec des contraintes grandissantes en fonction du régime dans lequel on est.

Le projet HyVence sera un régime de l'autorisation, le plus contraignant, et potentiellement, on verra par la suite si, en fonction de la quantité d'hydrogène présente – c'est la quantité globale, pas juste une capacité ni un stockage, c'est vraiment la quantité totale d'hydrogène présente dans les installations d'HyVence qui permettra de définir si c'est au-delà d'une tonne, de 5 tonnes ou de 50 tonnes. Je ne reviens pas sur ces seuils, on les a décrits précédemment.

Un site peut être classé SEVESO s'il dépasse directement les seuils SEVESO seuil bas/SEVESO seuil haut, mais il y a aussi une règle de cumul. En fait, on va regarder, pour le même type de danger, toutes les substances présentes, et en sommant ces quantités, en faisant une règle de cumul, si on peut être SEVESO seuil bas ou seuil haut. Cela a déjà été pris en compte, ce sont des choses qui sont définies très clairement dans la réglementation.

Les installations classées soumises à autorisation. Aujourd'hui, on parle d'autorisation environnementale unique, puisqu'une seule procédure embarque différentes procédures – dans le passé, on avait la loi sur l'eau, les défrichements, des dérogations espèces protégées, chaque procédure était gérée en parallèle. Aujourd'hui, on n'a plus qu'une autorisation environnementale unique globale.

À l'issue de cette phase de concertation préalable, l'industriel décidera s'il souhaite poursuivre son projet et demandera au Préfet une demande d'autorisation. Ce dossier embarquera essentiellement une étude d'impact, mais aussi une étude de dangers que je vais détailler un petit peu plus loin.

C'est un dossier complexe sur un projet de la nature de HyVence, en général 2 ans d'études, 2 ans de recueil d'informations, 2 ans de modélisation – vous avez parlé de modélisation des

effets de danger. C'est quelque chose d'assez lourd. Un dossier plus simple, c'est 1 an de constitution de dossier. Sur un dossier de cette nature, je pense qu'on est plutôt autour de 2 ans.

Derrière, la procédure d'instruction démarre dès que le dossier de demande d'autorisation est déposé, qu'il est jugé complet, recevable. Cette instruction est coordonnée par notre service, la DREAL – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement – et contient différentes consultations. Tout un tas de services de l'État ou d'organismes compétents vont être associés à cette instruction, auxquels on va demander leur avis sur le projet, s'il est autorisable ou pas ou s'il y a des contraintes réglementaires, techniques qui font qu'il n'est pas autorisable.

Un avis est également demandé à la MRAE – Mission régionale de l'autorité environnementale – instance indépendante qui va juger la qualité de l'étude d'impact, pas sur le fond, mais vraiment sur la forme si l'étude d'impact prend en compte tous les enjeux, si elle est adaptée ou pas et si elle permet une bonne information du public au moment de l'enquête publique. C'est quelque chose de relativement nouveau par rapport à la frise que je vous ai montrée tout à l'heure – on est quand même sur les années fin 2000. C'est relativement important, puisqu'une fois que l'avis de la MRAE sera rendu, le pétitionnaire doit répondre aux différentes recommandations ou demandes de cette autorité indépendante pour que le dossier qui passe en enquête publique soit le plus complet possible.

Une enquête publique est réalisée et pendant la même période, les Collectivités qui sont aussi concernées par le projet sont consultées pour émettre un avis sur le projet.

Ensuite, une instance qui s'appelle le CODERST – Commission départementale sur les risques sanitaires, technologiques – va aussi donner son avis.

Au final de cette procédure, c'est le Préfet qui décide s'il autorise ou pas, sur la base de tout ce qui a été émis, le projet. Si c'est le cas, il prend un arrêté préfectoral qui va fixer toutes les conditions d'exploitation, à la fois techniques et organisationnelles.

La loi Industrie verte publiée en octobre 2023 va pas mal changer la façon de procéder au niveau de l'instruction, qui a vocation à raccourcir un petit peu la procédure dans sa globalité, mais qui par contre rallonge la phase d'enquête publique qui passe de 1 à 3 mois et qui va démarrer tout de suite. Dès lors que le projet est déposé et qu'il est déclaré recevable et régulier, l'enquête publique va démarrer pendant 3 mois et au fur et à mesure que des avis vont être rendus par les différents services consultés, par exemple les pompiers, on va les consulter pour voir ce qu'ils pensent du projet, de l'accès au site, du danger, du risque vis-à-vis des feux de forêt, etc., l'avis du SDIS sera mis en ligne sur internet et sera consultable par tous ceux qui s'intéressent au projet. C'est quelque chose de relativement nouveau, cela permet finalement d'avoir une procédure d'instruction beaucoup plus dynamique et une concertation bien plus importante que ce qui se faisait jusqu'à présent.

Cela pourra entrer en application dès que le décret sera sorti, au plus tard le 24 octobre 2024. Dans le cas de HyVence, on sera vraiment sur les nouvelles dispositions, avec 3 mois d'enquête publique, un Commissaire enquêteur qui sera nommé ou une Commission d'enquête – c'est le Tribunal administratif qui désigne en fonction de l'importance du projet et de l'engouement ou pas de la population pour le projet soit un Commissaire enquêteur seul, ou une Commission d'enquête avec plusieurs Commissaires enquêteurs, ce qui permet de tenir des permanences plus importantes.

Une réunion publique sera obligatoire, ce n'était pas le cas, cela pouvait être organisé par le Commissaire enquêteur. Dans la nouvelle disposition, ce sera obligatoire. Il y aura donc de

nouveau une réunion publique au moment de l'enquête publique. Je ne sais pas trop si c'est au début, au milieu ou à la fin, on attend le décret pour avoir un peu plus de précisions.

Des évolutions qui sont donc plutôt positives, il me semble, en ce qui concerne la concertation sur les projets industriels.

Très rapidement, parce que je crois que je prends beaucoup de temps (*Brouhaha*), le dossier. Il y a essentiellement 2 parties : l'étude d'impact et l'étude de dangers.

Sur l'étude d'impact, c'est très cadré. En fait, elle existe depuis très longtemps dans la réglementation nationale, mais aujourd'hui, elle est complètement calée sur les dispositions européennes. On a tout un tas de sujets qui doivent être abordés dans ce document qui est vraiment très épais et qui va regarder tous les enjeux définis par le Code de l'environnement, les articles L211 et L511-1 : le patrimoine historique, la gestion équilibrée des ressources, la problématique de l'eau essentiellement dans le cadre de ce projet, la commodité du voisinage – tout ce qui est bruits, vibrations, émissions lumineuses, trafic routier, etc. – le sujet bien entendu de la biodiversité et de la protection de la nature – on va en parler juste après. C'est vraiment très large et cela donne lieu à des dossiers relativement épais.

Au final, comment le Préfet va juger du caractère autorisable ou pas ? Comment va-t-il prendre sa décision pour autoriser un projet ?

Tout d'abord, il va regarder la compatibilité du projet avec les règlements d'urbanisme applicables (le PLU, les PPRT le cas échéant – on a vu qu'il y en avait un du domaine militaire juste à côté du site). À noter que si le site est SEVESO, il n'y aura pas de nouveau PPRT. Au mieux, il y aura des servitudes d'utilité publique si les zones d'effet sortaient des limites de l'établissement – mais il n'y aura pas de nouveau PPRT. Les servitudes d'utilité publique font l'objet de consultation lors de l'enquête publique, elles sont indemnissables, etc.

Hors micro 01.56.28

J. P. PELOUX : Non, il n'y aura pas de nouveau PPRT. Sur un nouveau site, il n'y a pas de nouveau PPRT. On aura le PPRT du SNOI qui continuera de vivre, et uniquement si le site est SEVESO seuil haut, on mettra en place des servitudes d'utilité publique si les effets sortent – mais pas de nouveau PPRT. On ne fait plus de nouveau PPRT. Les PPRT étaient uniquement pour les sites existants pour lesquels on avait des problèmes de compatibilité avec l'environnement autour – habitations, activités commerciales, industrielles, divers cas de figure. Il fallait gérer cette proximité – c'est vraiment l'accident d'AZF qui avait conduit à mettre en place des PPRT. Mais on ne fait pas de nouveau PPRT sur les nouveaux projets. Donc CARBON, GravitHy, H2V, tous les projets dont vous avez peut-être entendu parler, ou sur lesquels vous avez participé aux réunions de concertation préalable, on ne fera pas de PPRT. C'était le premier point.

Ensuite, on va regarder la capacité de l'industriel à maîtriser les pollutions, les nuisances et les risques, au travers de la séquence éviter/réduire – je ne vais pas trop en parler, parce qu'on va en parler juste après sur le volet environnement, cela illustrera bien les choses.

On va regarder que le projet est conforme aux Meilleures techniques disponibles. Sur un certain nombre d'activités, l'Europe a défini des documents de référence avec des Meilleures techniques disponibles qui doivent être absolument mises en place avec des performances en termes d'émission, de consommation, de rejet, etc. Ce sera présenté dans le dossier et on vérifiera si le projet est conforme à ces MTD ou pas. En théorie, on peut déroger aux MTD, mais aujourd'hui, les consignes du ministère sont de ne plus déroger aux MTD.

On va bien entendu regarder si le projet est compatible avec la réglementation européenne, nationale, voire locale – typiquement, le Plan de protection pour l’atmosphère pourrait être considéré comme une réglementation locale.

On va regarder aussi si le projet est compatible avec son environnement et les usages existants.

C’est au travers de l’étude d’impact et de l’étude de dangers qu’on va pouvoir apprécier cela, notamment au travers de la matrice qu’on a vue tout à l’heure sur l’étude de dangers.

Sur l’étude de dangers, on va s’assurer que le risque est aussi bas que possible, que l’industriel a diminué au plus bas les quantités de substances dangereuses présentes – c’est la base : réduction du risque à la source – on va quand même vérifier quels sont les risques résiduels et s’ils sont compatibles avec l’environnement ou pas, c’est-à-dire les usages – si on a une route autour, des habitations, des enjeux potentiels qui pourraient être impactés.

Je ne vais pas revenir sur la matrice. On a vraiment une approche exhaustive. Tous les équipements (*Brouhaha*)... Je passe.

R. DUPUY : On passe. On va très vite sur les 3 derniers slides et redonner la parole à la salle.

J. P. PELOUX : Dernière slide. On va rester sur celle-là. Ce qui est important, c’est qu’en fait, sur un site industriel, on a au moment de l’autorisation tout un travail de vérification que le risque a été réduit à la source, mais il y a un réexamen régulier. Tous les 5 ans *a minima*, l’étude de dangers va être revue pour s’assurer qu’effectivement, au regard de l’évolution autour du site, des techniques, on ne peut pas continuer à réduire le risque.

Les autres piliers de maîtrise des risques sur un site industriel, c’est tout ce qui est maîtrise d’urbanisation – pas de PRRT, mais potentiellement, on pourrait mettre en place des servitudes d’utilité publique sous certaines conditions ; là, a priori, on ne devrait pas être SEVESO, donc il n’y en aura pas.

Les plans de secours – c’est un autre aspect important de la vie d’un site industriel pour maîtriser les risques. Effectivement, on va mettre en place des plans de secours – Plan d’opération interne côté industriels, c’est vraiment l’organisation des secours pour maîtriser les risques en cas d’événement et éviter d’avoir des effets qui sortent du site, et éventuellement le pendant côté secours publics sous la maîtrise d’ouvrage du Préfet avec éventuellement les Plans particuliers d’intervention.

L’information des populations – on considère que c’est un aspect important pour la prévention des risques accidentels. Que les gens qui vivent autour soient au courant des risques et des inconvénients des sites industriels – cela peut être notamment au travers des comités de suivi de site – je pense que sur un site comme HyVence, il y aurait forcément un Comité de suivi de site mis en place.

R. DUPUY : On va très vite sur la synthèse de cette séquence, et vous avez la parole. Flore, la synthèse, vous avez la parole. Je vous proposerai quelque chose après pour qu’on accélère.

F. OSTAPOFF : En synthèse, la classification du site : soit sous Autorisation, soit SEVESO SEUIL BAS va dépendre complètement des quantités de produits stockés sur site comme on l’a vu précédemment, et du choix du type d’électrolyseur.

L’absence de risque d’explosion et d’incendie en dehors du site. Vous avez une représentation de l’enceinte extérieure de l’usine en pointillés noirs, et à l’intérieur, la source d’hydrogène avec ses effets. L’objectif, comme on vous le disait, est de travailler au niveau du procédé pour

diminuer les quantités d'hydrogène présent dans l'usine pour que les effets d'explosion ou d'incendie ne sortent pas de l'usine.

Absence de rejets de polluants atmosphériques, puisqu'on travaille avec des produits qui sont l'hydrogène et l'oxygène – il n'y a pas de toxicité pour la santé.

Il n'y aura ni modification de PPRT existant de l'OTAN, ni même la création d'un PPRT supplémentaire comme l'a précisé l'Administration.

R. DUPUY : Merci. Je vous donne la parole à tous, il n'y a pas de problème. Je vous propose de faire le tour de parole tel qu'il est là. Après, on avait une séance sur l'état des sols et la biodiversité – on présente les deux ensemble pour redonner la parole ensuite à tout le monde.

Monsieur en marron qui demande la parole depuis un petit moment. On fait l'ordre : monsieur, Monsieur MAUCHAUFFEE qui demande la parole depuis un petit moment, Monsieur MEUNIER, Monsieur SANIAL. On y va.

P. MAURIZOT : Merci beaucoup. Philippe MAURIZOT, Fos-sur-Mer. On va essayer de s'exprimer très calmement et clairement. J'ai deux/trois petits points à faire, je vais essayer d'être court.

Vous avez parlé, madame, notamment du réseau de *pipes* de l'OTAN, de systèmes de réserves semi-enterrées sur le secteur. C'est assez confidentiel, on a du mal à trouver des plans et des schémas sur internet et ailleurs – ça se comprend puisque l'OTAN, l'Organisation du traité de l'atlantique nord, c'est très militaire, très secret et très confidentiel. Ceci étant, cela existe sur le terrain et donc la question, puisqu'on parlait de sécurité, est également de le prendre en compte, à savoir que demain, on vit dans un monde très dangereux, il peut y avoir des problématiques latérales, mais aussi un missile, un attentat, un avion qui s'écrase – on est à proximité de la BA 125, base aérienne stratégique la plus importante de France qui est appelée à prendre encore de l'ampleur. On est vraiment dans une zone de dangers industriels, mais aussi militaires, et je pense que les *pipes* de l'OTAN plus les réserves stratégiques plus une usine d'hydrogène, cela fait une accumulation de facteurs de risques qui devraient être pris en compte, et je suppose qu'ils le seront par la DREAL et d'autres dans l'analyse. C'était le premier petit point.

F. OSTAPOFF : Puis-je compléter ? Comme ça, j'illustre en même temps vos propos.

Ph. MAURIZOT : Oui.

F. OSTAPOFF : Effectivement, ce sont des risques qu'on a pris en compte. On a déjà rencontré la base aérienne d'Istres pour échanger avec eux sur les différentes modalités en termes de sécurité et de sûreté entre les panneaux photovoltaïques et leurs installations. Ce sont des discussions que nous avons très régulièrement avec eux, et on avance sur ce point. Cela fait tout à fait partie du contenu de l'étude de dangers, comme on l'a identifié dans l'ensemble des différents risques.

P. MAURIZOT : En plus de risque d'attentat ou de guerre, il y a aussi la possibilité d'un avion ou d'un aéronef qui pourrait s'écraser sur le site. Je rappelle que dans les années 50/60, c'est arrivé à Fos-sur-Mer où un avion à réaction s'est écrasé en plein centre-ville. Ce n'est donc pas totalement de la science-fiction, c'est quelque chose qui peut être pris en compte aussi. Je ferme la parenthèse sur la sécurité.

F. OSTAPOFF : Tout à fait. C'est effectivement pris en compte dans les études de dangers et d'impact, où on intègre la chute d'aéronefs. C'est un des chapitres.

P. MAURIZOT : Je vais partir sur les points sur lesquels je suis tout à fait d'accord avec vous. L'hydrogène est un vecteur d'énergie d'avenir – ce n'est pas à remettre en cause, c'est évident. Sur le plan industriel, technologique, le projet HyVence comme je l'ai déjà dit à Fos il y a 2 semaines est un projet qui tient la route, qui est formidable d'un point de vue industriel et technologique.

D'un point de vue de la rentabilité. On parle beaucoup de Géosel, mais derrière, on a Ardian qui est un gestionnaire d'actifs privé qui gère des dizaines de milliards de dollars ou d'euros à travers le monde. Quand des gens comme Ardian investissent dans ce type de projet à travers notamment leur fonds Hy 24, hydrogène 24, doté de plusieurs milliards, ce n'est pas pour perdre de l'argent. S'il y a ce projet-là, il ne faut pas être dupe, c'est parce qu'il y a derrière des actionnaires qui ont calculé que ça allait être très rentable.

On est donc d'accord sur l'hydrogène, vecteur d'avenir pour l'énergie, on est d'accord sur le plan industriel pour dire que c'est un projet magnifique, on est d'accord pour dire qu'il est rentable, donc c'est encore mieux.

Là où on n'est pas d'accord – c'est ce que j'ai dit, et je ne vais pas le répéter, il y a 2 semaines à Fos – c'est sur l'implantation qui est totalement ubuesque. Tout le monde y trouve son compte, sauf les gens qui habitent la zone. (*Applaudissements*)

Un dernier petit mot pour ne pas être trop long. Pourquoi parle-t-on beaucoup d'hydrogène et d'énergies renouvelables en ce moment ? Pourquoi on parle beaucoup de décarbonation ? Parce que l'industrie du pétrole et du gaz, c'est terminé. Le « *oil & gaz* », comme on dit en anglais, c'est fini. Il n'y a plus de pétrole, il n'y a plus de gaz. Pour aller chercher du pétrole aujourd'hui, il faut aller creuser sous les océans de plus en plus profonds, le jeu n'en vaut plus la chandelle. C'est pour ça qu'on vend des raffineries, que le pétrole, c'est terminé. C'est pour ça qu'on niveau du GPMM, les trafics d'hydrocarbures sont en chute libre et que le GPMM est obligé de trouver d'autres vecteurs pour gagner sa vie.

Donc quand les industriels de l'énergie nous disent « on vous propose ce projet » et qu'on le frappe du sceau de la décarbonation ou qu'on dit « c'est pour sauver des emplois », etc., je suis d'accord, mais il faut en prendre et en laisser. Ce que je veux dire par là, c'est qu'il ne faut pas tout prendre, tout gober sous prétexte que c'est emballé dans du papier-cadeau marqué « décarbonation » ou « préservation des emplois ». Il ne faut pas être dupe. Là, je parle en tant qu'ancien Conseiller régional qui s'est occupé pendant 6 ans de l'industrie et des énergies renouvelables notamment. C'est très bien. Tout à fait d'accord. Décarbonation. Nouvelle source d'énergie. Hydrogène vert. Tout ce que vous voulez. Mais à moment donné, en tant que citoyen, en ce moment, j'en ai un peu assez que sous prétexte de décarbonation, on essaie de nous vendre tout et n'importe quoi.

Je vais juste illustrer mon propos par une petite chose. On nous parle de CO₂ qui pourrait être économisé grâce à des projets comme HyVence. Très bien. Sauf que les dernières études scientifiques qui émanent d'universités connues, comme Columbia par exemple aux États-Unis, ou Princeton, démontrent que l'hydrogène qui pourrait fuir dans l'atmosphère à travers notamment son processus de production pourrait être jusqu'à 13 fois plus réchauffant que le CO₂. C'est-à-dire qu'il faudrait 13 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère pour être l'équivalent d'une tonne d'hydrogène en fuite dans l'atmosphère. L'hydrogène dans l'atmosphère par lui-même, gaz très volatile, vous l'avez souligné tout à l'heure, n'est pas un gaz réchauffant à effet de serre. Par contre, combiné à l'ozone ou même à la vapeur d'eau, il va générer un effet réchauffant 13 fois supérieur à celui du CO₂.

C'est une illustration parmi d'autres pour dire qu'à moment donné, ok, on peut vendre des projets comme HyVence et d'autres sous le sceau de la décarbonation, mais il faut aussi un

petit peu temporiser dans la démonstration parce qu'aujourd'hui, des scientifiques de renom et des grandes universités internationales démontrent qu'encore une fois, il faut revoir un petit peu son jugement sur ce plan.

F. OSTAPOFF : Je vous remercie, monsieur, pour cette temporisation effectivement sur les différents arguments. Je vais juste compléter...

P. MAURIZOT : Deux derniers petits points, très vite. Une phrase... une phrase.

F. OSTAPOFF : Non, mais comme ça, je réponds juste. Non, mais je réponds, parce qu'après, ça fait trop de questions, et c'est un petit peu compliqué pour moi de...

P. MAURIZOT : Ce n'est pas une question. C'est simplement pour dire qu'au niveau de l'industrie, on n'a pas de recul sur la production de l'hydrogène aujourd'hui et des fuites qu'il pourrait y avoir dans l'atmosphère. Par contre, on en a sur la production des gaz, du méthane, etc. et sauf erreur de ma part, aujourd'hui, c'est chiffré selon les installations entre 1 à 8 % de fuites dans l'atmosphère des gaz produits et utilisés dans l'industrie.

Dernière petite question très technique, je rebondis sur ce qui a été dit tout à l'heure. J'ai une question très précise à demander. C'est : oui ou non, les porteurs du projet ont-ils fait une demande au niveau du ministère qui va bien pour faire requalifier le site d'implantation du projet HyVence en friche industrielle, alors qu'aujourd'hui, il est classé en zone naturelle ?
Merci. (*Applaudissements*)

R. DUPUY : Avant la dernière question, il y avait une précision.

F. OSTAPOFF : Je voulais juste effectivement préciser. Vous avez évoqué la pollution de l'air par des émanations d'hydrogène. Je n'ai pas retenu les chiffres de coefficient avec le CO₂, mais tout cela pour dire que je tiens quand même à préciser qu'on travaille sur un outil industriel, qu'on fait des études de dangers et que les fuites d'hydrogène ne sont pas prévues dans le process. (*Brouhaha*) C'est notre produit, en fait, donc on ne va pas le mettre à l'air libre, puisqu'on le produit pour le vendre (*Brouhaha*).

R. DUPUY : Sur la dernière question qui nécessite une réponse, je passe la parole à Charlotte TOULEMONDE.

C. TOULEMONDE : Bonsoir monsieur, merci pour vos remarques. Vous avez posé une question par rapport à la classification en friche. En fait, un décret publié en fin d'année recense tous les sites industriels en France qui ont les caractéristiques d'une friche et qui peuvent accueillir des énergies renouvelables. Effectivement, le Plan d'Aren, le terrain à côté des étangs, des bassins de saumure, a fait partie de ce décret.

Hors micro 02.12.41

C. TOULEMONDE : « À la demande de qui ? » : c'est fait par l'État. C'est l'État qui prend le décret (*Brouhaha*)

Hors micro 02.12.49 Brouhaha

R. DUPUY : Charlotte précise la demande : c'est fait par l'État.

C. TOULEMONDE : Le décret est pris par l'État, oui.

Hors micro 02.13.00 Brouhaha

C. TOULEMONDE : C'est examiné par l'État et la décision est prise par l'État.

Hors micro 02.13.14 Brouhaha

R. DUPUY : Merci de reprendre dans le micro pour qu'on ait l'enregistrement.

Un participant : Je disais que je suis d'accord que c'est l'État qui prend la décision. Mais l'État, on lui fait remonter les informations. Quand on a travaillé à la Région sur « Territoires d'industrie », programme émanant de l'État bien évidemment, il a fallu recenser au niveau régional, puisque je rappelle que la Région au regard de la loi NOTRe – Nouvelle organisation du territoire de la République – est chef de file du développement économique. Ce sont la Région, les Conseillers régionaux, les industriels du secteur qui ont fait remonter à l'État les secteurs géographiques qui pourraient être incorporés dans la carte nationale de Territoires d'industrie. Pour les friches industrielles, ça marche pareil. C'est-à-dire que l'État n'a pas... c'est au niveau du terrain qu'on fait remonter. Donc le problème qui se pose vis-à-vis de l'implantation d'HyVence, c'est qu'on se réfère à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle à l'industrie de la soude, etc., pour dire « finalement, oui, c'est une friche industrielle » – qui aujourd'hui est classée naturelle – « parce qu'à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème}, on avait une industrie de soude pour fabriquer du savon de Marseille ». C'est un petit peu capillotracté.
(Applaudissements)

Hors micro 02.14.32

R. DUPUY : Merci. On continue le débat avec la salle, on continue les prises de parole. J'avais une main – Monsieur MAUCHAUFFEE que j'avais oublié. Après, Monsieur MEUNIER, Monsieur SANIAL, Monsieur le Maire. Allez-y. Après, on passera à la séquence suivante biodiversité pour qu'il reste du monde.

J.M. MAUCHAUFFEE, Génération Écologie : Bonsoir. Jean-Marc MAUCHAUFFEE, Génération Écologie des Bouches-du-Rhône. Plusieurs propos dans mon intervention.

Le premier, je rebondis sur ce que vient de dire Monsieur MAURIZOT. Cette concertation est partie sur des bases pas très saines et pas très claires. L'opposition et les tensions que vous ressentez sont nées aussi de ce contexte-là. Quand on voit qu'un décret est pris qui modifie le statut d'un endroit comme le Plan d'Aren ; quand on voit qu'un Maire, sans même consulter sa population ni son Conseil municipal, demande à modifier le PLU pour rendre compatible la zone à un projet industriel *(Applaudissements)* ; quand on voit que dans le document officiel de concertation, le porteur de projet dit très clairement « *c'est pour cette raison que Géosel n'envisage pas d'alternative à ce choix de localisation. Par ailleurs, il considère le projet HyVence comme un projet intégré rassemblant l'ensemble de ces composantes : production d'électricité et d'hydrogène.* » Quand on voit un petit peu l'encadrement de ce projet-là et du débat public qui peut en naître, forcément, il y a tension, forcément, il y a méfiance. Il y a même défiance. On parle de transparence, on parle de loyauté, on parle de mensonges parce qu'on ne croit plus vraiment la parole publique et on a du mal à croire la parole du porteur de projet. Ça, c'est l'ambiance générale.

Sur le sujet-même de la sécurité industrielle, je suis un petit peu étonné – je suis un ancien industriel, j'ai travaillé dans le nucléaire, donc industrie à risque aussi – quand j'entends dire « on ne pense pas aux fuites d'hydrogène » dans un process industriel. J'ai travaillé dans le nucléaire et heureusement qu'on n'a pas réagi de la même façon pour créer le dispositif de sûreté.

F. OSTAPOLL : Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai dit qu'on faisait tout pour les éviter. C'est le principe de l'étude de dangers.

J. M. MAUCHAUFFEE : Je connais, oui. Sur la sécurité industrielle, il y a des facteurs qui ne sont pas du tout abordés. On est dans une zone qui est soumise au risque incendie par les feux de forêt. En 2020, de mémoire, ce n'est pas si vieux, il y a eu un incendie de forêt

monumental qui est passé juste à côté, au-dessus de l'étang du Pourra – on voit un petit peu les dangers qu'il peut y avoir – et là, on n'entend aucune référence à ce risque majeur d'incendie de forêt autour de ce projet industriel à risque, qu'il soit sous autorisation ou sous SEVESO.

Le deuxième risque est le risque inondation/submersion, puisqu'on a deux étangs (et non pas deux bassins) qui sont sous le niveau de la mer. On n'entend rien quant à ce risque d'inondation-submersion sur un site encore une fois industriel sous autorisation ou SEVESO.

Et puis, on a une inconnue, cette belle mosaïque de centrale solaire, avec 1,5 million de panneaux dont on ne connaît pas l'origine encore aujourd'hui. Pour l'instant, en France, on ne sait pas faire, en Europe non plus. Je rappelle quand même que ça va être le plus grand parc solaire d'Europe, donc on ne parle pas de n'importe quoi. Ce serait intéressant d'avoir ces précisions-là, d'autant qu'une centrale solaire a ses propres risques : chaleur, sur la zone aquatique, mais aussi sur « l'environnement de biodiversité » parce qu'il peut y avoir des dégradations liées à la chaleur. Ce sont des choses importantes.

Pour revenir sur ce que disait Monsieur MAURIZOT et Monsieur DALCOL, nous n'avons pas confiance ni dans les autorités locales, ni dans le porteur de projet. C'est pour ça que notre organisation a déposé un recours auprès de la Métropole pour demander l'annulation de la procédure de modification du PLU qui mettrait la zone des étangs de l'Engrenier et Lavalduc comme une zone industrielle. (*Applaudissements*)

R. DUPUY : Merci. Je pense qu'il y a au moins, pour rester dans la séquence sur les risques incendie, submersion, etc., la question de Monsieur MAUCHAUFFEE. Le reste, le recours... Sur ces risques, ils ont bien été pris en compte à ce stade aujourd'hui ?

F. OSTAPOFF : Je n'ai pas bien saisi s'il y avait une question, mais en tout cas, comme je l'ai précisé, en amont du processus d'une étude de dangers, on prend en compte l'ensemble des risques. Je l'ai noté, c'était écrit, il y avait le risque inondation. Le risque incendie, on en a longuement parlé, et le risque explosion également. (*Brouhaha*)

Hors micro 02.19.37

F. OSTAPOFF : Mais monsieur, le risque incendie est du risque thermique. Oui.

Hors micro 02.19.43

F. OSTAPOFF : Mais on prend tous les risques incendie, monsieur. Mais dans une étude...

R. DUPUY : D'un point de vue méthode, peut-être Monsieur PELOUX : quels risques on prend ? (*Brouhaha*) Prend on bien tous les risques afférents à un projet de ce type ?

J. P. PELOUX : Oui, bien entendu. Il y a à la fois les risques liés au projet lui-même et les risques externes qui peuvent impacter le projet et provoquer explosion, incendie, etc. L'ensemble des risques est pris en compte, tout à fait. (*Brouhaha*)

R. DUPUY : Merci. Monsieur MEUNIER. Monsieur le Maire. Après, Monsieur SANIAL.

R. MEUNIER : Merci. Vous n'avez pas saisi, il y deux secondes, les questions posées ou sous-jacentes par Monsieur MAUCHAUFFEE, mais je n'ai pas non plus entendu la réponse de Géosel sur « est-ce qu'il est l'auteur de la demande pour classer en friche industrielle le Plan d'Aren ? » Je n'ai pas entendu de réponse à ce sujet, et j'aimerais bien l'avoir.

Je voudrais revenir sur la sécurité et le classement SEVESO très rapidement. Il me semble que lorsqu'on utilise des électrolyseurs à base d'eau de mer ou d'eau douce, il faut refroidir ces électrolyseurs puisqu'ils chauffent. Nous connaissons bien le problème avec GDF. Pour

refroidir ces électrolyseurs, ils utilisent de l'eau de mer et par conséquent du chlore pour éviter que les mollusques ou la faune et la flore marine ne s'incrustent à l'intérieur de leurs canalisations. Cela implique deux choses : la première est un stockage de chlore sur le site qui viendra donc en supplément de l'appréciation du site classé SEVESO ou pas puisque celui-ci dépend d'un mélange de stockage de différents éléments sur le site – le chlore en fait partie. Le deuxième point est qu'à partir du moment où vous traitez les eaux, il faut les rejeter. Où ? Comment ? De quelle manière ? Ce n'est pas abordé.

Maintenant, pour revenir sur le PLU.

R. DUPUY : On laisse finir Monsieur MEUNIER, après, on répond.

R. MEUNIER : Il a été dit tout à l'heure « déloyauté », j'ai tendance à penser « perfidie ». Perfidie parce que l'usine du Plan d'Aren qui était installée – c'est inscrit sur le PLU de Fos-sur-Mer – a été construite en 1810. L'activité s'est achevée en 1860. Nous sommes donc au 19^{ème} siècle. Depuis, cette zone n'a jamais été classée en friche industrielle. Quand on calcule les années, on est aujourd'hui en 2024, nous avons dépassé le siècle et demi pendant lequel la nature a totalement repris ses droits. Quand je parle de « perfidie », c'est que ce classement en tant que friche industrielle est arrivé le 27 décembre 2023. On a attendu 170 ans pour classer cette zone en « friche industrielle ». Quand je parle encore de « perfidie », le 30 novembre 2023, le Maire de Fos a demandé le déclassement de cette zone naturelle pour permettre le projet HyVence. Déclassement de cette zone naturelle, mais aussi déclassement de cette zone classée « feu de forêt F1 », plus haut niveau de feu de forêt sur Fos.

On est donc bien dans une situation perfide à mon sens parce que ces classements ou décisions par décret ne viennent pas comme ça par hasard, pas 170 ans plus tard.

Je voulais ajouter une dernière chose qui m'est sortie de l'esprit – j'y reviendrai peut-être plus tard. Mais il y a tellement à dire... (*Applaudissements*)

R. DUPUY : Il y a une première partie sur les risques, le chlore, l'addition, la prise en compte, s'il y aura du chlore ou pas, etc. Flore, et Stéphane complètera.

F. OSTAPOFF : On n'a pas du tout omis ce produit, on l'a listé effectivement puisque cela pourra peut-être faire partie des produits de traitement des eaux en amont de l'électrolyseur. Comme on vous l'a précisé tout à l'heure, le procédé de l'électrolyseur n'étant pas arrêté, on n'a pas encore la liste des produits arrêtés pour le traitement de l'eau en amont de l'électrolyseur.

Vous avez parlé de différents risques, et effectivement, pour avoir un classement SEVESO, on a aussi la règle des cumuls, tout à fait, Monsieur PELOUX l'a évoqué, je vous ai évoqué les deux principaux produits avec les tonnages les plus importants, et en fonction des phases de dangers qui constituent ces différents produits, on va appliquer une règle des cumuls qui nous mettra dans un certain seuil. Comme on vous l'a expliqué, on vise avant tout de rester sous un régime sous AUTORISATION. On avait évoqué la dernière fois qu'on serait peut-être sous SEVESO seuil bas. Aujourd'hui, on travaille le procédé sous AUTORISATION.

R. DUPUY : Merci. Sur la deuxième question, « perfidie »...

C. TOULEMONDE : Je ne vais pas commenter le terme « perfidie ». Je vais juste revenir pour clarifier par rapport au point que vous faites sur la friche et la modification du PLU. Classification « friche » ne vaut pas autorisation. C'est simplement un décret pris par l'État dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables. Pour pouvoir favoriser l'installation des énergies renouvelables, l'État a recensé à l'échelle du pays tous les terrains qui pouvaient présenter les caractéristiques d'une friche. (*Brouhaha*) Cela étant dit, cela ne

veut pas dire que ça entraîne directement une modification du PLU, ni que cela vaut autorisation. Derrière, il y a toutes les demandes d'autorisation à faire.

Hors micro 02.26.44

Hors micro 02.26.48

(Brouhaha)

R. DUPUY : Maintenant, Monsieur le Maire. Vous parlez après la biodiversité ? D'accord. Monsieur SANIAL maintenant et après, on passe à la séquence biodiversité et on parlera de l'ensemble des sujets après. Monsieur SANIAL, le micro vous arrive.

J. L. SANIAL : Merci. Effectivement, je reste sur le risque industriel.

R. DUPUY : On est sur le risque industriel, vous respectez la séquence, merci.

J. L. SANIAL : Tout à fait. Quelques remarques, toujours pour le Collectif « Sauvons nos étangs ». Certains aspects du dossier ont été évoqués, mais balayés, il me semble, très rapidement et superficiellement. Notamment le sujet de la base aérienne d'Istres, évoqué tout à l'heure. Il faut rappeler que cette base aérienne est militaire, stratégique, de premier plan en France et en très fort développement. Ce qui décolle de la base d'Istres, ce n'est pas n'importe quoi ; lorsque la France décide d'aller bombarder un pays à l'étranger, les avions partent d'Istres. Ce sont des bombes volantes qui circulent. Actuellement, les avions qui survolent Fos, puisqu'ils y sont obligés, c'est tout près, évitent forcément du fait des couloirs aériens en place, de survoler la zone industrialo-portuaire à l'ouest de la ville où sont concentrés grand nombre de sites SEVESO. Actuellement, les avions passent au-dessus de l'étang de Lavalduc pour aborder la piste d'atterrissage qui, si on prolonge la piste d'Istres, vous verrez que dans l'axe, elle coupe en deux l'étang de Lavalduc. La piste d'atterrissage d'Istres est à 3,9 km de l'étang de Lavalduc. Je vous laisse imaginer ce que c'est pour un avion à réaction une distance de 3,9 km.

Les gens qui se promènent sur l'étang de Lavalduc ont l'habitude de voir descendre des avions à basse altitude sur l'étang pour se présenter sur la piste d'atterrissage. C'est un spectacle quotidien ; il ne se passe pas un quart d'heure sans qu'on voie un avion passer dans ces conditions.

Cela voudrait dire que ces avions vont survoler deux risques. Il y a d'abord le survol d'une surface gigantesque de 500 ha de panneaux photovoltaïques, ce qui représente des risques de réverbération et peut-être même de brouille pour les instruments de navigation – je ne suis pas suffisamment technicien pour l'apprécier. Ce que je sais, c'est que lorsqu'on installe des grands parcs photovoltaïques, et il n'y en a jamais eu d'aussi grand installé près d'une base aérienne, même pas militaire, des bases civiles, la moindre des choses est de faire une étude de réverbération pour savoir l'impact que cela va avoir pour les aéronefs. Vous avez balayé un peu la question en disant « non, on a rencontré le Commandant de la base ». Je pense que vous avez rencontré le Commandant de la base, que vous lui avez exposé le projet HyVence, qu'il vous a gentiment écoutés, mais je ne vois pas un Commandant – cela n'a rien d'irrespectueux pour son grade – prendre sur ses épaules le fait de dire « ok, je vous donne le feu vert ». Je ne pense pas qu'à ce jour, mais vous me le direz, vous ayez un retour écrit du ministère de la Défense qui vous dise « allez-y, il n'y a aucune inquiétude ».

En dehors du survol des panneaux photovoltaïques, il y aurait bien sûr le survol d'une usine d'hydrogène par ces avions, avec les autres risques que cela présente. On n'est pas certain du tout que ce site ne sera pas un site SEVESO.

Voilà un petit peu pour cette question de la base.

Je voulais évoquer aussi un point évoqué tout à l'heure, mais il reste des questions dans l'ombre. On a parlé du Plan d'Aren qui était dans une zone inondable, puisque 9 m sous le niveau de la mer. Ce que je voudrais savoir, c'est si votre usine d'hydrogène sera construite sur cette zone inondable à 9 m sous le niveau de la mer. Ou si un remblai colossal va être opéré pour remonter le terrain de 10 m. Mais à ce moment-là, j'aimerais savoir sur quelles dimensions en largeur/longueur/hauteur, et quel volume de remblais cela représenterait au final.

En corollaire, je reviens sur la question des *pipelines* d'hydrocarbures qui passent actuellement sur le Plan d'Aren. Je l'avais évoqué à la réunion de Fos sans citer volontairement l'OTAN. Pourquoi ? Parce que ces *pipelines* sont extrêmement sensibles et à très haut risque d'attentat pour le ministère de la Défense, donc je suis surpris que Géosel cite ces installations en les pointant comme « installations de l'OTAN » – mais puisque c'est fait, allons-y. Vous m'avez dit à Fos que construire une usine d'hydrogène sur ces *pipelines* de l'OTAN ne posait pas de problème et qu'en cas d'explosion, cela n'impacterait pas les *pipelines*. (Rires)

S'il y a remblai, cela veut dire qu'on enterre ces *pipelines*, et je me demande comment TRAPIL fera pour la maintenance de ces *pipelines* quand il faudra embaucher des spéléologues pour retrouver les canalisations enterrées dans le sol 10 m sous terre. Enfin, vous nous l'expliquerez.

Voilà pour ces questions. J'en aurais beaucoup d'autres, mais je serais trop long pour vous ce soir. (Applaudissements)

R. DUPUY : Il y a encore une séquence sur la biodiversité. Sur ces questions de sécurité, la base, les canalisations. Charlotte.

F. OSTAPOFF : Charlotte va prendre la base aérienne. Je vais juste répondre sur la partie *pipelines*. Les *pipes* sont actuellement enterrés pour des raisons de sécurité. On n'a absolument à aucun moment précisé qu'on allait construire l'usine sur les *pipelines*. Si vous avez bien observé le plan présenté tout à l'heure sur l'implantation de l'usine, on est assez loin des *pipes* de l'OTAN. On ne va pas se mettre dessus et il n'y aura pas d'histoire de spéléologie.

Hors micro 02.33.57

R. DUPUY : Charlotte, sur les risques avec la base, survol et usine d'hydrogène, la question de la surélévation, etc.

C. TOULEMONDE : Parlons de la base. Effectivement, on est en discussion avec la base, mais également la Direction de l'aviation militaire. Il y a des zones de servitude, donc il y a également des règles. Ce sont les premières choses qui ont été vérifiées. Ce sont des discussions qui sont préalables, donc le projet est compatible aujourd'hui avec les servitudes qui correspondent aux normes de sécurité à proximité de la base et cela fera partie également des dossiers de demande d'autorisation.

F. OSTAPOFF : Sur la dernière question sur le risque d'inondation et la surélévation de l'usine, comme l'administration et Monsieur PELOUX de la DREAL vous l'ont précisé, on fait des études de faisabilité, et au cours de ces études, on rencontre les services de l'État pour s'assurer qu'on répond bien à toutes les demandes faites et si on analyse bien tous les dangers. Dans le cadre du risque inondation, on a prévu de rencontrer la DDTM avec le service spécifique sur l'inondation pour justement analyser avec lui les mesures qu'il faudra mettre en place pour pouvoir parer à ce risque. En fait, c'est un des risques que l'on va présenter

également dans l'étude de dangers. Pour l'instant, on est encore dans un phasage, des études et différents rendez-vous avec les différents partenaires pour pouvoir répondre à toutes ces questions. (*Brouhaha*)

R. DUPUY : Maintenant, je vous propose, parce qu'il y a des gens qui partent, de passer à la dernière séquence qui comprend deux parties : état des sols et biodiversité que l'on va faire ensemble. Ainsi, on redonnera la parole ensuite sur état des sols et biodiversité. Cela permettra d'avoir une lecture complète de l'ensemble des éléments constitutifs du projet. Le projet, son alimentation, les risques, l'environnement existant. Charlotte, sur l'état des sols, et peut-être Monsieur PAWLOWSKI d'ECO-MED pourra la rejoindre sur la partie biodiversité. D'abord l'état des sols, et après, on enchaîne sur la biodiversité.

C. TOULEMONDE : Merci Renaud. Je vais être rapide sur l'état des sols. On passe sur la phase d'état des lieux sur la biodiversité. Commençons par la caractérisation des sols. On en a parlé plusieurs fois, le site a été occupé, notamment sur les berges à proximité du Plan d'Aren, par une usine de soude tout au long du 19^{ème} siècle. À travers le procédé de fabrication de cette soude, dit Procédé Leblanc, ils fabriquaient en fait de l'acide sulfurique et dans ce procédé, des coproduits étaient énormément de métaux lourds dont la caractéristique est qu'ils restent. Le site est très pollué à certains endroits – on vous a mis la carte, la source des documents est le BRGM, des documents extrêmement publics. La dernière mise à jour date de 2020. Toute la zone en rose – c'est l'étang d'Engrenier qui est derrière – avec le sud du Plan d'Aren et tout le côté Est de l'étang d'Engrenier, on a retrouvé à certains endroits des concentrations extrêmement élevées de métaux lourds. C'est le constat aujourd'hui de l'état du terrain.

On peut passer au slide suivant – je vous ai dit que ce serait rapide – et on passera ensuite à la biodiversité. C'est un point important ; il faut savoir qu'une partie du site est polluée de façon historique, en raison de la fabrication de la soude. Aujourd'hui, on l'a dit la dernière fois, le site appartient au groupe des Salins et est utilisé pour les activités industrielles de Géosel, notamment avec l'utilisation de la saumure.

C'était pour l'état des sols. Je passe la parole à Flore et Frédéric pour la partie biodiversité.

F. OSTAPOFF : La biodiversité a été un des premiers points que l'on a étudié parce qu'en fait, la nature vit à son rythme et pour pouvoir l'appréhender du mieux possible, il faut l'étudier sur plusieurs mois, voire plusieurs années. Quand on a commencé à faire les premières études pour le projet HyVence, on a commencé par les études sur le terrain avec la société d'expertise ECO-MED pour faire le recensement des espèces faune/flore et les espèces protégées. Vous avez la zone d'étude du cabinet d'expertise en pointillés. On a pris l'ensemble des berges des étangs, le Plan d'Aren et l'étang d'Engrenier. On a illustré ici le calendrier des passages sur le terrain en 2021 et 2023, ce qui représente à peu près 120 passages faune/flore en jours et en nuits. Tous ces inventaires sur le terrain ont été réalisés par des experts botaniques, des spécialistes en mammifères, en avifaune, reptiles, amphibiens, invertébrés, spécialistes des zones humides et également tout ce qui touche aux habitats et à la flore. Nous avons déjà initié les études sur 2024 jusqu'à la fin de l'année.

Sur la présence d'espèces à enjeu sur le Plan d'Aren – on vous a remis la carte – pour la flore, les insectes et les reptiles, on a identifié un certain nombre de zones sur le Plan d'Aren, la présence de quelques oiseaux nicheurs sur le plan d'Aren et sur les anciennes installations salinières au nord-ouest de Lavalduc. Sur cette berge-là, on a fait reculer la disposition des panneaux photovoltaïques pour laisser libre la plage et préserver le milieu actuel. (*Brouhaha*) Oui, en effet, on a déplacé à plusieurs reprises l'implantation de l'usine pour justement éviter les différentes espèces qu'on a pu trouver. En l'occurrence, les zones humides ne seront pas

a priori touchées, puisqu'on déplace le cercle de l'usine pour éviter toutes ces problématiques. On a la présence occasionnelle d'oiseaux qui se nourrissent sur les berges des étangs et la présence d'un corridor de transit de chauves-souris de part et d'autre des étangs. Ce sont les différentes études qu'on a réalisées avec la société ECO-MED.

Hors micro 02.41.24

F. OSTAPOFF : Je vais laisser le spécialiste ; vous pourrez discuter avec lui des différentes espèces.

F. PAWLOWSKI, ECO-MED : Bonsoir à tous. Frédéric PAWLOWSKI, je représente le bureau d'étude ECO-MED. On a été missionné, comme l'a dit Géosel, très rapidement dans le développement du projet, dès 2021, de manière à pouvoir commencer à travailler très en amont sur ce qu'on appelle, nous, la séquence ERC, c'est-à-dire la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et éventuellement de compensation dans le cadre des projets d'aménagements prévus.

Le projet au sens large a énormément évolué depuis 2021, on n'est pas du tout sur les mêmes localisations sur le Plan d'Aren, du fait principalement des espèces à enjeu qu'on a identifiées. Il y a des gros enjeux liés à la flore, la botanique, avec des espèces à enjeu, notamment protégées. On a proposé de faire une pré-séquence ERC avec des pré-évaluations d'impact, de manière à pouvoir guider le maître d'ouvrage dans son choix de décision, d'emprise, de mesures à mettre en œuvre, etc. Et cela également au niveau du parc solaire, avec l'identification d'une petite colonie de laro-limicoles nicheurs au nord-ouest de Lavalduc, ce qui nous a permis de proposer une mesure spécifique de réduction de l'emprise dans ce secteur, de manière à limiter l'impact sur les zones d'alimentation notamment de ces espèces qui sont des espèces très spécialisées, vu le niveau de saumure dans le plan d'eau.

Au niveau de la synthèse, on a effectivement trouvé des espèces à enjeu (protégées ou non) de la flore et de la faune sur le Plan d'Aren, future zone d'aménagement global sur ce secteur, mais également à proximité immédiate, sur les berges des étangs notamment, mais aussi de la colline avec des espèces d'oiseaux et de chauve-souris qui viennent exploiter en alimentation ou en transit le secteur.

On a également la fréquentation d'oiseaux sur les berges – il y a quelques espèces qui se reproduisent, notamment dans un secteur vraiment très particulier du nord-ouest du Plan d'Aren sur les anciens secteurs d'exploitation salinière.

On a déjà réfléchi depuis 2 ans maintenant sur la mise en œuvre de la séquence ERC(A) – « A » pour accompagnement – pour prendre en compte l'ensemble de ces enjeux.

À partir du moment où l'emprise finale du projet sera définie, nous allons vraiment travailler sur l'analyse de l'impact, c'est-à-dire qu'on va superposer aux enjeux écologiques une emprise, de manière à pouvoir définir une sensibilité sur ces espèces et proposer ensuite des mesures d'atténuation qui permettront de réduire l'impact du projet au maximum.

On a également commencé à réfléchir sur la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement en plus de la séquence d'évitement, réduction et éventuellement compensation pour avoir une action globale à l'échelle des écosystèmes locaux, notamment en lien avec les autres étangs et les zones plus proches, les anciens marais salants notamment, avec des partenariats avec des acteurs vraiment locaux. J'ai fini.

R. DUPUY : Merci pour cette présentation. Madame d'abord et monsieur après. Madame, vous avez la parole. Et après Monsieur MARQUIS juste derrière. Je respecte !

Une participante : Si j'ai bien compris, il va y avoir effectivement un coin qui va être sauvegardé pour respecter les espèces, c'est bien ça ?

F. PAWLOWSKI : Tout à fait.

La même participante : Quid quand même de la chaleur sur place, une fois qu'on va avoir 1,5 million de panneaux photovoltaïques ? Cela va forcément générer de la chaleur, c'est le but. Enfin, ce n'est pas le but, normalement, c'est effectivement utiliser l'énergie qui résulte de tout ça. Il va y avoir une telle chaleur sur place, de toute façon, que plus personne ne pourra subsister, ni les humains, parce qu'on les oublie à chaque fois – mais cela, apparemment, ce n'est pas intéressant – mais la faune et la flore sur place, elles ne pourront pas subsister. Je vois des yeux plissés – je dis des bêtises a priori... Moi, c'est la première chose à laquelle j'ai pensé, la chaleur.

F. PAWLOWSKI : En fait, pas vraiment parce que le but d'un panneau solaire... Nous, on a travaillé à ECO-MED sur l'installation de parcs flottants sur des étangs à Pérols en Provence et sur le site de Lazer dans le 05, avec 17 ha de panneaux installés sur un plan d'eau artificiel d'EDF...

Hors micro 02.46.09

F. PAWLOWSKI : Oui, c'est ça. Mais globalement, je ne suis pas technicien, les panneaux sont posés sur des flotteurs, le but est qu'ils absorbent la chaleur pour produire de l'énergie. Ce sont des flotteurs en plastique relativement épais qui du coup créent de l'ombrage. Donc on est plutôt sur une thématique non pas de chaleur, mais plutôt d'ombrage sur les plans d'eau, sur lesquels sont installés les panneaux flottants, en fait.

Après, l'ensemble de la surface du plan d'eau ne sera pas compris...

Hors micro 02.46.41

C. TOULEMONDE : Excusez-moi. Je vais prendre la question d'un point de vue technique. Déjà, cela fera partie de l'étude d'impact dans le détail. En fait, le système flottant, justement, en général, est beaucoup plus froid que les systèmes terrestres parce que la masse d'eau refroidit avec des courants d'air qui passent entre la surface d'eau, de liquide, et les panneaux. Il faut noter aussi que cette zone est extrêmement exposée au vent, donc on a un effet de refroidissement naturel – mais cela fera partie de l'étude d'impact, de toutes les manières.

R. DUPUY : On revient à la biodiversité. Monsieur MARQUIS, vous avez la parole. Après, Monsieur le Maire qui l'avait demandée et Monsieur DALCOL. Monsieur MARQUIS.

C. MARQUIS : Avant de m'exprimer davantage, Monsieur, j'ai une question à vous poser. Vous avez procédé à un certain nombre d'inventaires de terrain. Avant ces inventaires de terrain, j'imagine que vous avez réalisé un état de l'art, vous avez consulté la bibliographie, les (*inaudible*). Lesquels, s'il vous plaît ? Je développerai après mes propos.

F. PAWLOWSKI : De la bibliographie pour quelle séquence ?

C. MARQUIS : Pour l'étude de la biodiversité.

F. PAWLOWSKI : D'accord. On a plusieurs sources de données publiques qui sont grosso modo les périmètres à statuts – il y a des sites Natura 2000 autour, il y a des listes d'espèces qui sont connues – des périmètres des ZNIEFF, Zones naturelles d'inventaire faunistique et floristique, qui présentent aussi des listes, souvent complémentaires aux sites Natura 2000, les bases de données en ligne – par exemple, pour tout ce qui est faune, le site de Faune PACA géré par la LPO PACA – le site SILENE qui condense un petit peu à l'échelle régionale

l'ensemble des fournisseurs de données dans le cadre d'études d'impact. Nous, en tant que bureau d'étude, on est fournisseur de données à SILENE, c'est la procédure réglementaire à laquelle d'ailleurs HyVence sera soumis au moment du dépôt, et également tout ce qui est associations et personnels indépendants. Du coup, on mixe tout cela, on regarde ce qu'on peut faire de ces données – certaines sont parfois extrêmement anciennes. Sur SILENE, par exemple, on a des données d'espèces observées en 1975...

C. MARQUIS : Et plus tôt, je viens d'en parler.

F. PAWLOWSKI : Et plus tôt. On mixe tout cela et on en tient compte en termes de potentialité. Déjà, ces données nous permettent de savoir où sont présentes potentiellement les espèces, de manière à pouvoir faire des inventaires ciblés à certaines périodes de l'année pour essayer de les retrouver. Si on ne les voit pas, à ce moment-là, il y a peut-être une évolution de milieu qu'on essaye de caractériser en faisant ce qu'on appelle une analyse diachronique des secteurs pour voir s'il y a eu des modifications sur un écosystème donné, de manière à essayer de voir si cette espèce est potentiellement là ou pas encore, etc.

C. MARQUIS : Très bien. Je vous remercie.

Vous avez évoqué la base de données SILENE, je parle au nom du Collectif Cistude, mais je suis à titre personnel hors Cistude collecteur de données flore pour la base de données SILENE – c'est la base de données du système d'information sur l'inventaire naturel patrimonial qui est géré par le Muséum national d'histoire naturelle. J'ai aussi consulté la base de données SILENE Expert, parce qu'il y a deux niveaux d'accès à cette base de données : un niveau public où les données peuvent être connues sur des mailles de 25 km², c'est-à-dire de 5 km de côté, et un niveau réservé aux naturalistes avertis, aux scientifiques ou au personnel qui travaille dans les bureaux d'étude, qui donnent les données à la précision GPS, du moins pour les plus récentes.

Je suis parti du dossier, en fait, pour réfléchir et essayer de comprendre la biodiversité de ce site, et il y a une phrase dans le dossier que j'ai relevée : « *Du fait du long passé industriel du site et de la forte salinité des étangs, la biodiversité sur les étangs et alentour est peu abondante.* » On a deux causes et un effet. Le long passé industriel, la forte salinité, voilà deux causes qui entraîneraient une biodiversité peu abondante. Je précise que je suis allé faire un tour évidemment sur le site. Mais avant, j'ai fait comme vous, j'ai consulté la bibliographie, pas simplement SILENE, SILENE et d'autres sources. Je vais en faire état maintenant.

Nous pourrions ainsi – nous parlions de « loyauté » – évaluer la loyauté de cette proposition, mesdames-messieurs, non pas votre loyauté – vous n'êtes pas mis en cause personnellement – mais celle du dossier que vous présentez. Nous pourrions évaluer la loyauté de cette proposition qui est quand même fondamentale, qui nous explique qu'il n'y a pas de biodiversité sur ce site. Nous pourrions l'évaluer à l'aune de la réalité de la bibliographie et de la réalité du terrain.

En ce qui concerne la base de données SILENE, vous n'êtes pas entré dans le détail des espèces que vous avez recensées sur cette base de données – je prie les personnes présentes ici de m'excuser, j'utiliserai parfois des noms scientifiques. Ce n'est pas pour faire le malin, c'est parce que je souhaite que monsieur me comprenne immédiatement. Mais je complèterai chaque fois que je le pourrai par le nom vernaculaire ou le nom français.

Sur l'ensemble du site, j'ai pris les données. Vous avez raison, il faut toujours d'abord consulter les données récentes. En général, on prend les 20 dernières années – c'est ce que j'ai fait. 2004/2024. Sachant qu'il n'y a pas de données en 2023 et 2024, parce que la mise à jour de SILENE est assez longue. Au cours des 20 dernières années, 343 espèces ont été recensées

sur l'ensemble du site : 64 oiseaux, 4 amphibiens, 2 espèces de reptiles, 4 espèces de gastéropodes, 22 insectes, 3 mammifères et 245 espèces végétales. Ah bon ? Moi qui croyais que le site était mort à cause du passé industriel !

J'ai regardé le détail ensuite, parce que sur SILENE, on a aussi les statuts. Après tout, on pourrait avoir une flore et une faune banales qu'on rencontre au coin de notre rue ! 67 espèces protégées au cours des 20 dernières années : les 4 amphibiens sont protégés, les 2 reptiles – de mémoire, il s'agit du Seps strié et de la couleuvre de Montpellier – en ce qui concerne les amphibiens, c'est le crapaud calamite, la reinette méridionale, le crapaud commun et peut-être la grenouille rieuse, je crois – 1 mammifère, c'est l'écureuil – 54 oiseaux – je ne vais pas vous les énumérer tous, mais il y a le flamand rose. On a longtemps dit « ce n'est pas vrai, il n'y a pas de flamand rose sur ces étangs », il y a des gens qui n'en voyaient jamais, ceux qui n'y allaient sans doute jamais aussi. Au cours des 20 dernières années, 10 observateurs agréés – je vous jure qu'il n'en passe pas un tous les jours sur ces étangs – ont signalé sur la base de données SILENE Expert la présence des flamands roses.

Ils ont aussi signalé la présence de beaucoup d'autres espèces d'oiseaux, par exemple le Tadorne de belon, 22 fois. J'y suis allé dimanche, sur le site, il y avait un couple de Tadorne de belon – ce sont des canards. Par exemple, la l'avocette, j'en ai vu deux dimanche aussi. Par exemple, l'Échasse blanche, j'en ai vue une dimanche matin. Par exemple, le Gravelot à collier interrompu que vous devez certainement connaître, j'en ai vus a minima 4 couples, peut-être 5, mais en bon naturaliste, je ne suis pas certain de ne pas avoir vu 2 fois le même. Peut-être 4. Il y a aussi 6 espèces végétales. Comme ma spécialité est la botanique, vous l'avez compris, je parlerai des espèces végétales un peu plus tard.

Déjà, on voit qu'il y a quand même un écart énorme entre cette proposition « *une biodiversité peu abondante* » et la réalité, non pas du terrain pour l'instant, mais de la bibliographie ! Cela intrigue !

Il existe d'autres sources de bibliographie – vous avez évoqué je crois les fiches ZNIEFF. Vous avez consulté la fiche ZNIEFF du site. L'étang, paraît-il, a été classé récemment « friche industrielle », mais jusqu'à présent, il était classé « zone nationale d'intérêt écologique, faunistique et floristique ». Petite contradiction encore.

Je ne vais pas vous lire toute la fiche ZNIEFF, elle fait une dizaine de pages, juste une formule qui résume son contenu : « *Les étangs saumâtres de Lavalduc et de l'Engrenier abritent régulièrement en période estivale des ressources alimentaires indispensables à de nombreux oiseaux liés à l'eau salée...* » – ah bon ? Moi qui croyais que le sel avait fait fuir toutes les espèces ! – « *...liés à l'eau salée ou saumâtre : Flamands roses, Tadorne de belon, Avocette élégante, Échasse* » – tiens, les revoilà.

Il y a d'autres sources de données – il y en a une que vous n'avez pas citée, j'en suis très surpris. Il se trouve qu'il existe un autre projet, on n'est pas forcément tous d'accord dans ce domaine, qui menace le site des étangs de Lavalduc et le Plan d'Aren, c'est dans le cadre de la liaison Salon/Fos, la variante dite « barreau des étangs ». Cette variante barreau des étangs va longer la voie ferrée et donc impacter nécessairement la biodiversité du Plan d'Aren. Une étude d'impact a été réalisée par le bureau d'études EGIS, particulièrement performant – vous la connaissez peut-être. L'avez-vous consultée ?

F. PAWLOWSKI : Oui, exactement.

C. MARQUIS : Si vous l'avez consultée, vous avez dû constater comme moi que toute la partie ouest du Plan d'Aren a été classée en « enjeu majeur ». Vous avez classé le Plan d'Aren en « enjeu très faible » ou « faible », cela ne va jamais plus loin. « Enjeu majeur », sur une échelle

de 6, c'est le plus élevé. « Enjeu majeur » – savez-vous pourquoi, puisque vous avez consulté l'étude ? Qu'est-ce qui a pu déterminer le classement en « enjeu majeur », monsieur ?

F. PAWLOWSKI : Plusieurs espèces de plantes.

C. MARQUIS : Laquelle, par exemple ?

F. PAWLOWSKI : Il y en a plusieurs. Il y a *Myosotis pusilla*, des Saladelles (des limoniums) et *Ononis mitissima*...

C. MARQUIS : C'est *Ononis mitissima* – j'ai eu un long débat avec Monsieur Christophe GIROD qui est responsable du bureau EGIS – que vous connaissez peut-être – sur la présence d'*Ononis mitissima* parce que cette espèce – je vais l'appeler Bugrane sans épines, c'est son nom vernaculaire, son nom français – ne s'exprime que très rarement, une fois tous les 10 ans. En fait, il faut des conditions météorologiques très particulières, notamment beaucoup d'humidité. Il se trouve que cette année, les conditions sont réunies. Allez faire un tour sur le site ! Elle y est, monsieur ! À des dizaines d'exemplaires ! Je l'ai vue dimanche.

R. DUPUY : Peut-être... d'accord.

C. MARQUIS : Je n'ai pas terminé. Non, j'en ai encore pour deux secondes.

R. DUPUY : Deux secondes.

C. MARQUIS : Voici donc pour la bibliographie. Je passe au terrain, parce que je suis allé sur le terrain confronter la réalité à ces données bibliographiques ou sur tableau excel. Voilà ce que j'ai vu – je décris rapidement l'écosystème, je suis écologue de formation. En fait, les écosystèmes sur le Plan d'Aren – je vais parler uniquement du Plan d'Aren et pas des étangs pour ne pas trop monopoliser la parole – sont étroitement dépendants de la topographie. En bordure des étangs, on a une sansouïre à salicorne – je précise que toute la partie sud de l'étang de Lavalduc a d'ores et déjà été saccagée par un remblai de terrain meuble, du gravier et du sable, toute la partie sud est déjà détruite. Je ne sais pas qui l'a fait, je ne sais pas pourquoi on l'a fait, mais je demande un éclaircissement. (Brouhaha)

Je ne sais pas. Je n'accuse pas sans preuve. Je ne sais pas. En tout cas, je sais que c'est détruit, je l'ai constaté dimanche.

Sur la partie proche des étangs, on a de la sansouïre à salicorne qui est un espace en lui-même déjà remarquable. Dès qu'on élève un petit peu le niveau, on trouve ce qu'on appelle la steppe à Limoniums, ce n'est pas moi qui le dis, mais la Commission européenne, qui est un habitat communautaire prioritaire. Il y a des hectares de steppe à Limoniums, notamment exactement à l'endroit où vous prévoyez d'implanter votre usine. Ce sont des hectares de steppe à Limoniums sur lesquels vous allez implanter l'usine de production d'hydrogène ! Qu'est-ce qu'un habitat ? Pourquoi, plutôt, la steppe à Limoniums est-elle classée en habitat d'intérêt communautaire à enjeu très fort, selon la DREAL PACA ? C'est simple. Selon la fiche de la DREAL PACA sur les habitats communautaires, c'est une aire de répartition d'habitat restreinte susceptible d'être fortement menacée. Et bien voilà ! Menacée notamment par Géosel.

Je reprends la répartition topographique des milieux. La salicorne, dans les parties les plus basses, la steppe à Limoniums, dès qu'on s'élève de quelques dizaines de centimètres, vous avez dû le voir, monsieur, vous avez dû voir cette espèce, il y a des centaines de milliers de plans d'une espèce protégée...

F. PAWLOWSKI : Le *convolvulus lineatus*.

C. MARQUIS : Exactement ! Un tapis de *convolvulus lineatus*, liseron à feuilles rayées, un tapis ! Je n'ai jamais vu ça. Des centaines de milliers de plans. J'en ai répertorié une dizaine de *inaudible* et je vais les rentrer dans la base de données de SILENE, je ne les ai pas répertoriées toutes, j'y serais encore. Des centaines de milliers de plans ! Je suis vraiment curieux de savoir comment vous allez faire pour compenser, pour obtenir une dérogation de destruction de plusieurs centaines de milliers de plans d'une espèce protégée. Je termine, monsieur.

R. DUPUY : Pour avoir la réponse, peut-être faut-il lui donner la parole ? Monsieur, non...

C. MARQUIS : Je termine, monsieur.

R. DUPUY : 30 secondes. Il y a plein de gens qui demandent la parole. 30 secondes. (*Brouhaha*) Mais il faut peut-être qu'on lui réponde. On a fait une présentation courte... Monsieur, 30 secondes, merci.

C. MARQUIS : Ne vous inquiétez pas, il va répondre.

Je reviens à ma formulation. Deux causes : le sel, le passé industriel. Conclusion : « il n'y a rien sur cet étang, ils sont morts » – c'est ce qu'on nous a dit pendant très longtemps.

Il se trouve que la steppe à Limoniums, par exemple, si elle est là, c'est justement parce que le milieu est salin, c'est de la végétation halophile. Ah mince ! C'est justement parce qu'il y a du sel qu'on a une végétation aussi riche !

Il reste le passé industriel. Je me suis dit « ils ont peut-être raison, quand même ». Il se trouve que sur la base de données SILENE, comme vous l'avez fort bien fait remarquer, on a des données très anciennes. Habituellement, on ne les consulte pas parce qu'on se dit « c'est du passé, ça n'a pas d'importance », mais là, on nous explique que c'est à cause de ce passé qu'il n'y a rien. Je me suis dit « si tu consultes la base de données au 19^{ème} siècle, tu vas tomber sur le désert, *ground zero* ». Voici ce que j'ai trouvé. Entre 1812 et 1899, on est en plein au 19^{ème} siècle – monsieur, il me reste deux secondes !

R. DUPUY : Non, Monsieur MARQUIS, on ne va pas se battre, je veux dire, 4 personnes ont demandé la parole, il y a des réponses à avoir... S'il vous plaît. (*Brouhaha*) S'il vous plaît... (*Brouhaha*)

C. MARQUIS : Monsieur DUPUY est un spécialiste pour m'interrompre la parole. Je terminerai, monsieur.

R. DUPUY : Non, non... S'il vous plaît, par respect pour les gens. (*Brouhaha*) Il y a des gens qui veulent la parole. Par respect pour les gens.

C. MARQUIS : Monsieur, vous venez de me faire perdre 30 secondes.

R. DUPUY : D'accord. 30 secondes, on termine.

C. MARQUIS : Entre 1812 et 1899, 19 botanistes – on n'avait pas les réseaux sociaux à l'époque, ni les ordinateurs – sont allés sur le Plan d'Aren recenser des espèces. Je vais en citer un, monsieur, un seul, et vous allez savoir pourquoi. C'est l'ancien Maire de Martigues. C'est une personne qui était maire de Martigues à l'époque, il s'appelait André Alphonse AUTHEMAN. Le 26 mai 1879, pensez à cette personne, je suis assez content de citer son nom aujourd'hui, cette personne, à l'époque, on n'avait pas les appareils photo, a prélevé sur le Plan d'Aren une espèce qui aujourd'hui est protégée : *Hedysarum spinosissimum* le sainfoin très épineux que vous connaissez peut-être.

F. PAWLOWSKI : Oui, il y a une station à l'Est, en fait.

C. MARQUIS : Avec 35 mentions depuis 2004. Cette personne a prélevé cet échantillon et l'a conservé. Si bien qu'on a quelque part au Museum d'histoire naturelle d'Aix en Provence la preuve qu'au 19^{ème} siècle, les espèces protégées présentes aujourd'hui sur le Plan d'Aren et que Géosel s'apprête à détruire si le projet arrive à son terme, étaient déjà là et qu'il y a une continuité du vivant du 19^{ème} siècle à aujourd'hui, ce qui remet en cause la deuxième affirmation : le passé industriel implique que les étangs sont sans biodiversité. *(Applaudissements)* J'arrive à ma conclusion.

R. DUPUY : Merci, merci.

C. MARQUIS : Non, non, je souhaite interpeller la CNDP si vous me le permettez. Ce sera très court.

R. DUPUY : On interprète « très court ». On a toujours la même discussion.

C. MARQUIS : Ce sera très court. Cela a été demandé à plusieurs reprises par beaucoup de personnes ici. Beaucoup ont parlé de « déloyauté », des mots très durs ont été prononcés.

R. DUPUY : D'accord. Interprétez. Allez-y.

C. MARQUIS : Je souhaite que la CNDP se saisisse de cette problématique. On ne peut pas accepter qu'un dossier soumis à la population – et là encore, nous sommes parmi les plus informés, puisque nous sommes là ce soir, mais beaucoup de gens se contenteront de feuilleter ce dossier – qui est censé informer les gens, en fait, les désinforme. Je pense que les conditions du débat démocratique ne sont pas remplies dans le cadre de cette concertation. *(Applaudissements)*

Un dernier mot. Mesdames et messieurs de Géosel, écoutez peut-être le message de Monsieur André AUTHEMAN à travers les siècles, je ne sais pas si le Maire de Port-de-Bouc va s'exprimer...

R. DUPUY : Il attend pour prendre la parole.

C. MARQUIS : C'est peut-être un clin d'œil de l'ancien Maire de Martigues à l'actuel Maire de Port-de-Bouc. Messieurs de Géosel, renoncez à ce projet ! *(Applaudissements)*

R. DUPUY : Merci. Bon. Je pense que vous avez un droit de réponse. Cela a duré longtemps, mais un droit de réponse court, parce qu'après, le Maire a demandé la parole – il aura la parole. Après, deux autres personnes ont demandé la parole, elles auront la parole de manière très courte, et on terminera la réunion. Il est 21 h 15. Par contre, je pense qu'il y a un droit de réponse très calé par rapport à ce qui a été dit et sur notamment le sérieux du travail que vous avez fait.

F. PAWLOWSKI : Effectivement, on est un cabinet connu pour ne pas cacher des choses, si c'était le sens de votre propos. Par rapport à SILENE, ce que vous avez cité, je pense qu'on a plus de données d'espèces que SILENE. Vous avez vu tout à l'heure, on prospecte aussi un bout de canalisation, donc en termes de pression de prospection, on a plus de 100 jours sur une zone d'étude restreinte, toutes les espèces que vous avez citées, on les a toutes eues, à part peut-être... non, c'était le sainfoin, donc normalement, on les a toutes. Elles ont déjà fait l'objet d'investigations, parce qu'elles étaient connues, on est allé les vérifier effectivement. On a plus de reptiles que SILENE, par exemple, 3 espèces supplémentaires ou peut-être même 4 sur le Plan d'Aren. On a énormément d'informations.

On a effectivement synthétisé en 2/3 phrases un dossier qui fait à peu près 350 pages actuellement, rien que d'état initial. C'est-à-dire qu'on a présenté les espèces qu'il y avait. Vous avez cité le Tadorne de belon, par exemple. L'année dernière, il nichait sur le Plan

d'Aren, avec une pouponnière qui était sur l'Engrenier par exemple. Vous avez cité le flamand rose ; on les a évidemment vus, on est passé des dizaines de fois à plusieurs observateurs, donc effectivement, ils sont présents en alimentation, en dortoir, en repos, en zone de stationnement. Tout cela, ce sont des données qu'on analyse. Par contre, ce qu'on peut voir, c'est que les plans d'eau sont profonds, donc pour la plupart des espèces qui nécessitent tout ce qui est échassiers, d'avoir les pieds au fond de l'eau, la plupart des étangs, entre 4 et 6 m de profondeur, sont inaccessibles pour ces espèces-là, à part dans quelques secteurs. Vous avez cité tout à l'heure l'Avocette ; pareil, elle est en alimentation, elle se reproduisait en 2010/2012 sur le secteur au nord-ouest de Lavalduc. Depuis quelques années, elles ne se reproduisent plus – cela a été confirmé par la LPO. Par contre, on a effectivement quelques couples d'Échasses blanches qui sont là-haut, qui s'alimentent dans le secteur, qui peuvent survoler de temps en temps l'ensemble des étangs. Toutes les espèces que vous avez citées sont connues. Vous avez parlé du Gravelot à collier interrompu. Nous, l'année dernière, on a vu entre 5 et 6 couples nicheurs sur la plage de Lavalduc, au sud, plus 2 ou 3 couples supplémentaires ou peut-être même 4, je ne me souviens plus, sur les anciennes installations salinières. C'est connu.

Hors micro 03.07.34

F. PAWLOWSKI : C'est probablement quelqu'un qui a comprimé notre étude en 2/3 phrases. (*Brouhaha*) C'est très clair.

En tout cas, quand vous aurez le contenu de l'étude dans son détail, vous verrez que la plupart des espèces dans le secteur ont été observées soit en stationnement, en reproduction, en alimentation, en repos sur le secteur ou en survol, parce que les deux étangs sont aussi des zones de transit d'oiseaux qui sont dans les secteurs de Citis et du Pourra quand le Pourra est en eau, et les secteurs de l'ancien marais salant de Berre. Du coup, ça transite, effectivement, il y a beaucoup de survol d'espèces à enjeu, notamment beaucoup d'anatidés par exemple.

J'ai vraiment répondu très très vite. Mais globalement, toutes les espèces que vous avez citées, on les a, on les connaît, on les a cartographiées, des collègues ont passé des journées entières à pointer effectivement – vous avez parlé tout à l'heure de *convolvulus lineatus*. On a caractérisé vraiment les zones de présence.

Maintenant, ça va être la 3^{ème} année d'inventaire, donc on a même en plus des espèces qui ont tendance à élargir leur aire ou à la réduire. Toutes ces espèces-là sont connues, cartographiées, c'est pour cela qu'on a déjà échangé avec le porteur de projet, de manière à pouvoir mettre la zone dans un secteur de moindre impact. Ce ne sera pas un secteur de non-impact, ce n'est pas possible, il y en a partout, en fait, sur le Plan d'Aren, vous l'avez dit tout à l'heure. Le but est de trouver un secteur de moindre impact du projet qui évite les stations, et cela a déjà été pris en compte, les stations qui sont notamment à l'ouest qui sont les stations d'*Ononis mitissima*, de *Myosotis pusilla*, etc. Ces zones-là ne sont pas impactées par le projet. Elles sont effectivement présentes, mais non impactées.

R. DUPUY : Merci. Monsieur le Maire.

L. BELSOLA : Bonsoir. J'attendais que tout le monde puisse s'exprimer pour ne pas polluer le débat et dire l'avis que nous avons pris avec les élus. Nous sommes dans le golfe de Fos, en plein milieu du golfe de Fos, où la Présidence de la République a décidé de décarboner les zones de Fos et de Dunkerque. Nous, on ne peut que se réjouir de décarboner, de garder des industries, de garder de l'emploi tout en polluant le moins possible.

Je le disais, nous avons fait 3 réunions publiques. Ici, c'est la 4^{ème}. Les 3 étaient dans la zone industrielle portuaire. Celle-là a la particularité d'être hors de cette zone portuaire, et là, à nous, élus, cela nous a posé un problème.

Premièrement, cette zone lèche la forêt de Castillon, vous l'avez dit, avec les stocks de TRAPIL de l'OTAN, et c'est un haut-lieu qui a été sanctuarisé par nous, les élus, par un de mes prédécesseurs, Monsieur RIEUBON, qui ont sanctuarisé – cela devait être une ville nouvelle. Ils se sont battus pour que ce ne soit pas une ville nouvelle, mais une forêt qui est extrêmement, je ne dirais pas « usitée », mais il y a beaucoup de monde dans ces forêts, c'est notre poumon vert. Ce poumon vert est très utilisé, quand vous y allez le week-end, il y a du monde.

Je vais vous dire même on butte, nous, parfois, avec les services de l'État. On avait un centre équestre en plein milieu de la forêt. Un centre équestre associatif qui a fermé. On a du mal à en remettre un, l'ONF s'oppose à ce qu'on mette un centre équestre qui nous paraît être quelque chose de logique. Ils ne veulent pas qu'on remette une activité équestre dans la forêt, où il y avait une soixantaine de chevaux, des familles venaient, il faisait partie de la forêt.

Ayant vu ce projet-là, qui est d'avenir, parce que ces énergies durables, on est tous – je vais en parler – sur les énergies durables, tout ce qui est d'avenir, on y est. Ce qui nous pose problème, beaucoup l'ont dit, c'est le site. Ce site-là, pour nous, élus, il n'est pas approprié à cette usine, ou à peut-être un peu de photovoltaïque, mais pas là-dessus. *(Applaudissements)*

On aurait préféré que ce site soit sur la zone industrielle de Lavéra ou de Fos, mais pas sur ces étangs-là. Nous avons donc un avis défavorable pour cette implantation là-dessus. *(Applaudissements)* Avec les élus.

Ensuite, pourquoi sommes-nous dans les énergies renouvelables ? Nous y sommes puisque avec l'équipe précédente et le maire prédécesseur, nous avons engagé la ville avec la rénovation urbaine sur la thalassothermie, prendre l'eau de mer pour chauffer ou refroidir les quartiers, mais aussi la population avec du photovoltaïque. Nous développons des sentiers sous-marins, nous savons l'impact qu'a l'industrie sur nous, nous avons payé, et nous l'avons dit la dernière fois à une réunion publique à Fos, les travailleurs ont payé un lourd tribut à l'industrie et aux pollutions. Mais cela donne de l'emploi derrière ; on veut que ça décarbone, on veut que ça dépollue, mais que ça reste sur les zones portuaires. C'est ce que nous voulons, c'est ce que nous défendons et nous allons là-dessus. *(Applaudissements)*

Je ne serai pas plus long, parce que ce sont des grosses réunions publiques qui durent jusqu'à 22 heures tout le temps, mais notre position est là sur le développement, et cette forêt, pour nous, ce poumon, c'est le poumon de notre ville, les Port-de-Boucains y tiennent.

Je vais vous dire deux choses : parfois, avec l'ONF, on a des problèmes. Je me lâche peut-être sur l'ONF ce soir, mais ils veulent que plus personne ne puisse aller en voiture jusqu'au centre équestre. Comment faire pour des personnes... Je vois mes deux Port-de-Boucaines qui sont là, qui connaissent Castillon beaucoup mieux que moi, et par moment, on y va en voiture, on peut y accéder. Il ne faudrait pas y accéder en voiture, il ne faut plus de centre équestre. Il faut quoi ? Il faut tout fermer ? Ou on le rase et on fait une ville nouvelle ? Non. Ce poumon-là doit rester et les conséquences autour sont trop importantes pour qu'on donne un avis favorable. Je ne serai pas plus long. Merci. *(Applaudissements)*

R. DUPUY : Je pense que Monsieur le Maire a conclu la réunion, ou presque. On va seulement annoncer l'ordre du jour – pour que tout le monde soit clair – de la réunion suivante et présenter les éléments de débat.

C. TOULEMONDE : Merci, Renaud. Merci Monsieur le Maire pour votre intervention.



La prochaine réunion portera sur les thèmes usages et paysages. Elle aura lieu la semaine prochaine, le 24 avril.

R. DUPUY : Il y en a pour 15 secondes.

C. TOULEMONDE : Pour les paysages, on reviendra sur le schéma d'implantation de l'usine, et pour les usages, on partagera des pistes de réflexion sur les cheminements, donc les usages qui sont faits du site qui sont présentés là, et également toutes les propositions qu'on pourrait apporter de mise en valeur des cheminements, mais également du patrimoine à proximité.

Je vous remercie pour votre attention et on vous dit à la semaine prochaine. Merci. Au revoir.